



# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 JANVIER 2010

Direction des Affaires Générales,  
du Juridique et du Contentieux  
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité  
Unité Conseil municipal  
CMJ/MB

Le vendredi 29 janvier 2010 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22 janvier 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Nous remplaçons l'information de la Communauté d'agglomération par le bilan d'activités 2009 du Conseil de Développement (C2D) présenté par Monsieur Gérard FANTINO, Président du Conseil de Développement.

**Monsieur FANTINO** : Je tiens à vous rappeler que le 19 décembre 2008, par délibération, le Conseil municipal s'est prononcé pour la création de ce Conseil de Développement qui s'inscrit dans le cadre de la démocratie de proximité, en complément de la création du Numéro Vert et des Conseils de Quartier. Je vais vous rappeler comment ce Conseil de Développement a été créé et quel est son objectif.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la démocratie de proximité avec pour objectif de développer une démocratie participative, afin d'associer les habitants de cette ville à la vie locale.

Le C2D est un organe d'observation et de réflexion stratégique sur toutes les questions d'intérêt général de la ville. Il a pour mission essentielle de réfléchir, de proposer des solutions et émettre des avis motivés sur tous les sujets qui l'intéresse.

Comment a-t-il été constitué ? Suite à la délibération du 19/12/2008, Monsieur le Député-Maire a nommé 62 membres issus de collèges socio-économique (9 membres), institutionnel (9), associatif jeunesse et sports (30) et de personnalités qualifiées (14). Différents vice-présidents ont été nommés, ainsi que des commissions.

Le C2D s'est mis en place le 5 mars 2009, dans le cadre d'une réunion plénière. Ensuite, Monsieur HOULGATTE, spécialiste de la formation, nous a appris à traiter les problématiques de discussion en groupe, afin que les idées individuelles puissent refléter les idées du groupe.

Le Bureau est composé du Président, d'une Secrétaire générale, affectée notamment à la rédaction d'un règlement intérieur et à la relation des différentes commissions, une Commission stratégique "patrimoine, environnement et aménagement du territoire" (22 membres dont deux vice-présidents) ; une Commission "transport, déplacement, logement et proximité" (18) et une Commission "Economie, emploi et formation" (15). Certains membres du C2D n'ont pas souhaité intégrer une commission car leur activité ne le leur permettait pas.

Le C2D a totalisé depuis sa mise en place, 41 réunions, 5 réunions plénières, 10 réunions de bureau, 56 réunions des différentes commissions. C'est un travail important et je félicite tous ceux qui s'y impliquent et toujours dans un très bon esprit. La réunion plénière qui présentera les avis motivés des différentes commissions à l'ensemble des membres et à Monsieur le Député-Maire, doit se tenir en mai 2010.

Les thèmes de réflexion :

- l'aménagement de l'esplanade du Pré aux Pêcheurs : on sait que les travaux qui doivent commencer fin 2010 début 2011, vont inévitablement entraîner une problématique sur le commerce et la vie quotidienne des habitants du Vieil Antibes puisqu'une partie de l'accès stratégique de cette zone va être occultée par les travaux, pour une durée de trois ans. La Commission "Economique", présidée par M. FERRERO, est en train de réfléchir sur le maintien d'une activité économique normale pendant toute la période des travaux,

- l'aménagement du secteur de la Salle de spectacle,
- la piétonisation de la vieille ville.

Le C2D n'émet que des avis, il se saisit d'une problématique, il l'étudie, l'analyse et va, à son terme, rendre à Monsieur le Député-Maire, et au Conseil municipal, des avis motivés.

Comment va-t-il communiquer ces avis ? Par des propositions, des comptes rendus et par des rapports préliminaires d'étape, qui une fois finalisés seront présentés à Monsieur le Maire.

D'ores-et-déjà, le C2D a communiqué une charte de qualité environnementale concernant le site du Pré des Pêcheurs, ce document définit les aménagements qui pourraient éventuellement être effectués sur cette dalle lorsqu'elle sera livrée et ont déjà émis des avis sur le revêtement, la végétation, les aspects techniques, de sécurité...

En ce qui concerne la Commission "transport, déplacements" un rapport d'étape a été communiqué indiquant l'avancement des réflexions sur la piétonisation de la vieille ville.

La Commission "Economie, emploi et formation" s'est saisie de la problématique de l'animation du Pré aux Pêcheurs et surtout du maintien de l'activité économique pendant les travaux. Elle réfléchit sur la question et rendra un rapport définitif, un avis, en mai 2010.

Le règlement intérieur a été rédigé et amendé dernièrement et sera présenté pour validation lors de cette prochaine réunion plénière, à laquelle je vous invite d'y assister.

**Monsieur le Maire** : Le fait d'avoir mis en place un Conseil de Développement n'est pas un élément innovant, mais associé aux conseils de quartiers, il est précieux car il nous apporte un autre écho, un autre type de réflexion plus libérée de certaines contraintes. J'ai donc souhaité que le Conseil de Développement bénéficie de l'ensemble des informations dont a déjà bénéficié le Conseil municipal.

Je crois qu'aujourd'hui, dans une démocratie ouverte et moderne, nous ne pouvons nous passer d'une réflexion qui est celle des socioprofessionnels, des associations, des personnes chargées de l'éducation, de la sécurité, des pompiers etc..

Les sujets abordés sont difficiles, comme pour nous. Ce sont autant d'éléments dans lesquels il n'y a pas de clivages entre les habitants et les élus, quels que soient les élus qui siègent au Conseil municipal.

Je vous remercie des travaux accomplis.

Bien entendu, dès qu'il y aura un avis motivé du Conseil de Développement, et qui sera finalisé, nous inviterons le Président à venir le présenter avec le Vice-président de la Commission concernée.

Je vous prie d'excuser Jean-Pierre GONZALEZ qui aura un peu de retard et je procède à l'appel nominal.

## **APPEL NOMINAL**

### **Présents :**

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, M. Serge AMAR , Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAQUI, M. Jonathan GENSBURGER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gilles DUJARDIN, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

## Procurations

Mme Yvette MEUNIER à Mme Jacqueline DOR  
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI  
M. Jacques BAYLE à M. Audouin RAMBAUD  
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS  
M. Matthieu GILLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI

## Absents :

M. Jean-Pierre GONZALEZ, (arrivée question N°1-1 a vec procuration de Mme BOUFFIER)  
Mme Jacqueline BOUFFIER,  
M. Alain BIGNONNEAU,  
M. Michel GASTALDI

*Présents : 39 / Procurations : 7 / Absents : 3*

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GENSBURGER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## 00-A - MOTION SUR LA GARE D'ANTIBES

**Monsieur le Maire** : Mes Chers Collègues, la Majorité vous propose une motion sur la Gare SNCF d'Antibes avec des travaux d'accessibilité qui n'en finissent pas et qui, pourtant, sont commencés.

La gare a saisi la Ville pour effectuer des travaux en lui demandant l'autorisation en particulier d'entamer le chantier de nuit et d'en limiter effectivement les nuisances.

Je vous ferai grâce cependant de l'historique des difficultés rencontrées dans ce dossier qui date d'une dizaine d'années et comme vous l'avez constaté dans la presse et ce qui est une réalité, la découverte récente d'un sous-sol meuble en galets nécessite une révision du projet et de nouveaux travaux pour un montant augmenté de 400 000 €.

Je ne peux bien sûr que déplorer cette situation qui retarde encore l'installation des ascenseurs ou les remet en cause, ascenseurs permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite mais à d'autres utilisateurs voyageurs chargés de bagages lourds, mère de familles avec poussettes, etc..  
Vous connaissez tous ce sujet qui est évoqué fréquemment lorsque l'on rencontre nos concitoyens dans la rue.

Compte tenu de l'intérêt de la deuxième ville du Département de posséder une gare moderne et fonctionnelle, répondant aux besoins de sa population et accessible à tous, je demande à ce qu'une réunion collective se tienne très rapidement avec RFF et me tiens prêt à augmenter la participation de la Commune à l'issue d'un nouveau tour de table impliquant l'ensemble des parties concernées, rien ne serait pire qu'un chantier interrompu ou qui aboutirait à un résultat insuffisant.

Je propose donc au Conseil municipal la motion suivante :

*« Le Conseil municipal regrette le retard excessif pris par les travaux d'accessibilité de la Gare et néanmoins désireux d'aboutir désormais dans les meilleurs délais, demande l'organisation rapide d'une réunion avec RFF, précise que la Commune est disposée à augmenter sa participation à l'issue d'un nouveau tour de table avec l'ensemble des parties de ce projet et demande à ce que la Région compétente en matière d'organisation de transports ferroviaires apporte son concours à la réalisation du projet à hauteur significative ».*

Qui veut intervenir ?

**Monsieur DUJARDIN** : Monsieur le Maire, nous connaissons effectivement le problème depuis fort longtemps et naturellement nous sommes à votre côté pour essayer de trouver une solution. Ceci dit c'est toujours quelque chose de particulier en France le mélange des genres, RFF, normalement, devrait s'acquitter seul de ces travaux. Il y a d'ailleurs maintenant une loi qui oblige les établissements recevant du public à faire en sorte que ces bâtiments soient accessibles notamment aux personnes handicapées. Je ne vois pas pourquoi il y a une exception pour RFF et que le contribuable antibois doit encore mettre la main à la poche pour payer quelque chose qui devrait être payé par quelqu'un d'autre.

En dehors de cela, il y a sur cette gare beaucoup de problèmes qui sont récurrents, entre autre, il est bien d'avoir des ascenseurs mais si on construit deux autres ascenseurs, on peut se poser la question est-ce que ces ascenseurs fonctionneront ou bien seront-ils en panne comme celui qui existe déjà ?

Même les toilettes sont fermées dans cette gare ce qui est paradoxal, je ne connais pas une seule gare en France où les toilettes sont fermées, et cela parce que les gens vandaliseraient les toilettes, je trouve que c'est une excuse qui ne tient pas tellement la route.

Le service à la population n'est rendu nulle part dans cette gare, aussi je pense qu'il faudrait effectivement avoir une réaction énergique auprès de RFF de façon à ce que tous les services fonctionnent ce qui n'est pas du tout le cas actuellement.

Enfin, il y aurait peut-être une solution moins coûteuse à laquelle a pensé Gérard MOLINE, entre autre et Mme VERCNOCKE, concernant la possibilité d'avoir un autre ascenseur qui pourrait rendre éventuellement les mêmes services à un coût qui serait éventuellement plus faible. Si vous permettez que Monsieur MOLINE vous explique l'alternative à ces ascenseurs qui coûtent 400 000 € supplémentaires peut-être que RFF pourrait faire des économies et la Ville d'Antibes aussi.

**Monsieur MOLINE** : La solution que vous avez actuellement c'est d'avoir deux ascenseurs pour desservir le passage souterrain, pourquoi ne pas utiliser la passerelle existante et réaliser un seul ascenseur qui desservirait le quai par la passerelle et l'argent économisé permettrait de mettre en service l'ascenseur existant qui n'a jamais fonctionné.

**Monsieur le Maire** : Oui cette hypothèse avait été étudiée et refusée pour des problèmes de sécurité. En même temps vous l'avez bien constaté la Ville est partie prenante financièrement mais en aucun cas on ne lui demande son avis sur l'organisation des travaux ou la finalité des travaux, y compris sur la rénovation de la gare. Y a-t-il une autre intervention ?

**Monsieur PIEL** : Je dois dire que ce matin à 11 h 05 quand j'ai reçu par mail cette motion, vous avez égayé ma journée car franchement, en ce moment, il est vrai que ce n'est pas toujours drôle et là quand même j'ai bien ri ! A 11 h 05 d'ailleurs hors délai ! Hors délai mais on va participer à la discussion et on votera en fonction, à charge de revanche pour nos prochaines motions qui risqueraient d'être hors délai mais nous essayons nous de nous tenir aux délais, c'était 11 h 05, je le dis comme cela.

Alors moi j'aimerais savoir qui vous a annoncé qu'il allait y avoir un dépassement de 400 000 € ? Parce que j'ai eu RFF depuis les articles dans la presse pour savoir, 400 000 € c'est 50 %, on a déjà voté ici et avec les autres collectivités, sauf le Conseil général, une augmentation conséquente, et je voudrais savoir si vraiment RFF vous a confirmé ce montant parce que pour ma part certainement pas !

Dans tous les cas, les travaux ont commencé et c'était peut-être bien de contacter RFF, avec une nouvelle façon, des pilotis qui vont aller plus bas, par rapport aux galets, etc. mais aujourd'hui on ne nous annonce pas de dépassement d'enveloppe conséquente qui obligerait les collectivités à voter par avenant une augmentation de leur participation.

Je suis donc assez surpris de découvrir ce chiffre de 400 000 €, pour ma part j'avais écrit le 6 janvier à RFF m'inquiétant que les travaux ne recommençaient toujours pas, ils m'ont indiqué dans un courrier qu'ils allaient démarrer, c'est ce qui a été fait il y a quelques jours, ils sont en cours, ils avancent et ils ne m'ont jamais demandé, en tout cas jusqu'à aujourd'hui - mais peut-être qu'avec l'insistance que vous mettez à participer ils vont le faire - une participation supplémentaire pour la Région.

Alors quant à vos attendus, l'organisation d'une réunion avec RFF, oui je pense qu'un Comité de Pilotage s'impose, faisons-le ici à Antibes d'ailleurs, au moins ici il y aura des représentants de la Majorité parce que lorsqu'on les fait à la Région, il n'y en a jamais.

Et pour la Région compétente en matière de réalisation des transports ferroviaires, effectivement on apporte un concours à la réalisation du projet puisque nous mettons quand même 40 % c'est-à-dire que c'est nous qui mettons le plus dans cette affaire ! Vous comprendrez que lorsqu'on m'a annoncé à moi aussi 400.000 € j'ai dit non ! Parce que RFF est un établissement public qui dépend de l'Etat donc vous votez, Monsieur le Député, les budgets à l'Assemblée, vous votez le budget 2010 en diminution par rapport à 2009 et on appelle les collectivités donc la Commune, le Département, la Région, à investir, mettre de l'argent, sur une gare nationale, qui ne dépend d'aucune des collectivités, je trouve cela un peu fort.

Alors on l'a fait, mais cela suffit ! parce que ce n'est pas l'argent de la Région, du Département ou de la Ville, c'est l'argent des contribuables quelle que soit la collectivité ! RFF prend ses responsabilités, ils font les travaux et le jour où ils tendront la sébile, on verra. Pour ma part je ne voterai pas la motion car je ne suis pas prêt à avaler ce genre de couleuvre même si c'est à quelques jours des élections, voyez, parce que cette motion fleure bon la manipulation électorale !!

Voilà ce que je voulais dire très rapidement, quant à la gare, il y a une autre motion peut-être à faire ensemble c'est que l'on arrête d'enlever du personnel, par exemple. Parce que vous savez qu'il y a encore moins de personnel actuellement qu'au début de l'année 2009, cela c'est une vraie motion parce qu'aujourd'hui Monsieur DUJARDIN a raison, l'ascenseur extérieur ne marche pas, la passerelle est dans un état lamentable.

Comme ce matin il fait très froid, les gens glissent, il y a donc vraiment besoin d'entretien mais malheureusement il n'y a plus de cheminots pour faire cela, plus de personnel, l'entretien, la question des toilettes, ce sont toutes des sociétés extérieures à la SNCF qui passent une fois de temps en temps dans la semaine y compris pour nettoyer.

Effectivement le service public ferroviaire est en grand danger mais que je sache ce ne sont pas 400.000 € qui vont permettre de débloquent ce dossier, les travaux avancent et le jour où ils nous demanderont de l'argent, on verra, pour ma part je suis bizarrement plus comptable de l'argent public que vous sur cette affaire. Et pour ce qui concerne la Région, nous ne sommes pas décidés à payer les yeux fermés comme vous avez l'intention de le faire !

**Monsieur AUBRY :** Monsieur le Maire et mes Chers Collègues, je m'interroge sur la pertinence de cette motion puisque nous l'avons reçue, par mail, comme tout le monde, après avoir lu un article dans la presse quotidienne régionale et d'après la presse, la réunion est prévue début février. Or, nous demanderions si nous votions cette motion une réunion dans les plus brefs délais. En fait nous avons la réponse avant la demande, cela me paraît un peu curieux, c'est vrai que cette histoire d'ascenseur n'a que trop duré mais il faut vraiment, si l'on faisait une motion qui soit acceptable par tous, insister sur RFF puisque c'est avant tout RFF qui est en tort dans cette affaire puisque comme l'Etat, RFF se décharge sur les collectivités territoriales et locales pour financer une partie de ce qu'il devrait lui financer.

Pour cette raison nous nous abstenons sur ce sujet.

**Monsieur DUJARDIN :** Effectivement on aimerait bien vous soutenir dans ce domaine mais comme je le disais tout à l'heure si vous pouviez rajouter à la motion et cela nous satisferait parfaitement :

- que l'autre ascenseur qui est constamment fermé soit ouvert aussi parce que la gare multimodale va permettre aux passagers d'arriver plus par là d'ailleurs que par l'autre côté ;
- que les toilettes soient ouvertes également,
- que cette gare ait enfin des services globaux pour répondre aux besoins des usagers.

**Monsieur le Maire :** Tout à fait je suis complètement d'accord avec vous.

Monsieur PIEL cela peut vous faire rire, moi cela m'attriste que depuis 2001, jour de l'inauguration de cette gare, avec des promesses fermes de la part des élus qui, à ce moment-là, se sentaient assez responsables puisqu'ils étaient présents et qu'ils marquaient leurs noms sur les plaques d'inauguration, l'on continue à dire aux personnes à mobilité réduite, que ce n'est pas possible.

Je constate d'ailleurs que le Gouvernement de l'époque demandait déjà aux collectivités de participer et qu'en conséquence dire aujourd'hui que l'Etat se décharge sur les collectivités, à cette époque-là RFF /SNCF payait 10 % seulement de la rénovation de la Gare.

Je vous ai déjà signalé, mais je ne vais pas le refaire car je ne cherche pas la polémique, qu'à cette époque le Maire d'Arles, qui était aussi Président du Conseil régional, faisait payer entièrement par la Région cette gare, alors que la Ville d'Antibes, le Maire d'Antibes n'était pas Conseiller régional mais il y avait des Conseillers régionaux antibois, payait pour la gare 70 ou 80 % !

Aujourd'hui, je me suis un peu habitué à constater la difficulté que nous avons dans le dialogue avec RFF, le mauvais service rendu, quelquefois des surprises, qui font que de surprise en surprise, de tour de table en tour de table, chaque fois on arrête les travaux, on les retarde, on les minimise. Moi je pense que cela a trop duré et si je faisais vraiment une démarche politicienne, je dirais : arrêtez les travaux parce que l'on ne donnera rien.

Ce serait une démarche extrêmement politicienne et efficace parce qu'elle montrerait qu'effectivement entre 2001 et aujourd'hui, en dix ans, ce que vous avez promis, devant moi, à l'ensemble des personnes handicapées, dix ans après, n'est toujours pas réalisé.

Peut-être que je pourrais aussi considérer comme politicien le fait de démarrer les travaux dans une période particulière, mais on est toujours en période électorale, Monsieur PIEL, donc on a toujours une action qui peut être « suspecte ».

La démarche que je fais aujourd'hui c'est de dire que cela suffit et qu'il faut donner 100.000 € de plus pour que cela se termine et que ce soit parfait, eh bien la Ville d'Antibes, à condition que ceux qui à la fois sont responsables quand ils coupent le ruban et irresponsables quand cela ne fonctionne pas, viennent aussi parce que c'est de leur compétence, à nos côtés, et qu'ils ne se déchargent pas en disant : « débrouillez vous » !

Quant aux informations, malheureusement, elles me sont confirmées, les informations données Nice Matin sont exactes, il y a une rallonge, moi je veux une réunion, je veux une réunion ouverte dans laquelle on dise pourquoi il y a des problèmes, ce qu'il faut faire pour les résoudre, et je m'attendais à ce que le Conseiller régional élu antibois essaie d'avoir la même attitude d'ouverture, ce n'est pas le cas, mais cela ne m'étonne pas car si vous aviez vraiment voulu que cette histoire finisse, en dix ans, vous auriez trouvé les moyens et la persuasion pour faire en sorte que cela se termine.

Nous passons maintenant au vote et chacun prend ses responsabilités et bien entendu je suis d'accord avec Monsieur DUJARDIN, avec ce que la Ville d'Antibes et les contribuables antibois ont mis dans cette gare, il est quand même logique que l'on ait un fonctionnement décent.

Compte tenu de l'amendement ajouté sur l'incitation de Monsieur DUJARDIN, je vous propose le vote de la motion, qui est contre, qui s'abstient ?

ADOpte à la majorité par 40 voix pour sur 45 (trois pour le rejet de la motion : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE et M. AUBRY)

Je vous remercie. J'irai à la réunion, personnellement.

Nous passons maintenant à la suite de l'ordre du jour.

## **MONSIEUR LEONETTI**

### **00- HAITI – AIDE EXCEPTIONNELLE SUITE AU SEISME**

**Monsieur le Maire** : Là aussi, je m'en excuse auprès de l'ensemble des Conseillers municipaux, il est nécessaire pour que cette délibération puisse être acceptée, comme elle a été envoyée après cinq jours francs, que vous approuviez son inscription à l'ordre du jour.

Etes-vous d'accord pour inscrire cette délibération à l'ordre du jour en procédure d'urgence ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.

La Ville d'Antibes propose une aide exceptionnelle au séisme. Chacun a été ému de la catastrophe qui s'ajoute à d'autres, sur un territoire fragilisé. Bien entendu la Communauté internationale s'est mobilisée. La France l'a fait avec les moyens techniques, médicaux dont elle dispose.

Le bataillon d'Antibes qui se trouvait en Martinique a été l'un des premiers sur place et nous a transmis à la fois la difficulté des conditions de travail, aussi dramatiques, mais en même temps l'aide qu'ils ont pu apporter aux populations en difficulté.

Un certain nombre d'antibois, comme dans les autres villes, se sont mobilisés sur des manifestations artistiques, culturelles, amicales et associatives et chaque fois la Ville leur a apporté et leur apportera le soutien logistique nécessaire pour qu'ils puissent organiser ces manifestations. Néanmoins, comme un appel a été fait à l'ensemble des collectivités, je vous propose de voter une subvention exceptionnelle de 10 000 euros qui va directement à la Fondation de France pour que la gestion soit uniformisée et que la France qui a des liens privilégiés avec Haïti, ne serait-ce que par la langue et la culture, puisse apporter une aide financière à ce territoire en grande détresse.

**Monsieur PIEL :** Bien sûr nous voterons cette motion, nous souhaiterions que nous fassions aussi une démarche auprès des autorités nationales afin que la dette d'Haïti soit effacée, parce que nous apportons notre petite pierre à la reconstruction mais je crois que le plus important aujourd'hui c'est d'enlever ces 875 millions de dettes que Haïti traîne comme un boulet depuis des années. Peut-être sous forme de vœu ?

Puis, je pense qu'il serait bien que nous-mêmes, en tant qu'élus, nous participions ne serait-ce que par le versement d'un mois d'indemnités par exemple, à cette œuvre. Nous pourrions faire cette démarche qui doublerait la participation de la Ville, c'est quelque chose d'évident et hors politique évidemment.

**Monsieur le Maire :** Hors politique, chaque élu est un citoyen et je connais certaines personnes dans cette salle, que vous devez connaître aussi, qui ont participé personnellement à des hauteurs conséquentes. Donc, à côté de l'effort collectif, il y a un effort individuel de chacun que je n'ai pas à fixer ni dans son montant, ni dans sa détermination.

Bien entendu, je pense qu'il est normal qu'en fonction de ses propres moyens, chaque élu participe à côté de cette décision à une aide ponctuelle, dans l'organisme de son choix mais je ne souhaite pas que nous décidions d'un montant collectif sachant les situations financière, familiale et économique très différentes de chacun.

Quant à l'idée de l'effacement de la dette vous savez que c'est une initiative française et que la France a demandé à ce que la reconstruction se fasse dans le cadre d'une indépendance de Haïti par rapport à toute puissance étrangère, je pense que vous comprenez ce que la France souhaite dans ce cadre et en même temps, qu'elle se fasse avec un effacement de la dette qui pèse sur la possibilité de reconstruction.

Je porterai cet élément à votre connaissance de manière plus précise puisque je m'enquerrai des actions menées. Mais je sais que l'initiative de la France est allée dans ce double sens.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'**unanimité**.

## **00-1 - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 30 OCTOBRE 2009 ET 20 NOVEMBRE 2009**

**Monsieur le Maire :** Pas de remarque ? Personne n'est contre ni s'abstient ?

Adopté à l'**unanimité**.

## **00 2- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - COMPTE RENDU**

**Monsieur le Maire :** Intervention du Groupe Union pour Antibes Juan-les-Pins.

**Monsieur DUJARDIN** : Dans le tableau des marchés qui ont été passés par arrêté, deux ont attiré mon attention.

1- mission d'études prospectives sur l'évolution des déplacements dans le centre ville d'Antibes pour 27 890 euros :

- j'ai deux réflexions : à ma connaissance, déjà de nombreuses études ont été menées sur ce sujet, entre autre lors du plan de déplacement urbain et je ne comprends pas que l'on en soit encore à proposer une énième étude sur des sujets qui ont été étudiés plusieurs fois. La deuxième réflexion sur ce sujet est qu'il serait quand même intéressant de communiquer à l'ensemble des élus de l'opposition, les conclusions de ces études, ce qui n'a jamais été fait par le passé. Si nous pouvions, pour les études à venir, recevoir copie des conclusions je vous en remercie d'avance.

2- mission d'études et de conception d'un cahier des charges pour l'implantation des kiosques alimentaires sur le littoral antibois, pour une bagatelle de 44 100 euros :

- on se doute bien que les kiosques alimentaires ne seront pas essaimés tout au long du littoral et qu'ils se limiteront à quelques uns, certains existant déjà d'ailleurs, aussi j'ai beaucoup de mal à comprendre que l'on puisse dépenser 44 100 euros pour une étude sur la conception d'un cahier des charges pour l'implantation des kiosques alimentaires à Antibes. Je pense que c'est une dépense hors de proportion par rapport au service rendu et que les services de la Ville sont à même de s'en charger sans avoir besoin de passer par un cabinet externe. Je vous remercie.

**Monsieur PERUGINI** : Un appel d'offres avait été lancé il y a trois ans et il n'a pas eu de réponse, nous avons été obligés de lancer cet appel d'offre pour retrouver un professionnel ou plusieurs qui nous fassent effectivement cette mission de conception des kiosques sur le domaine maritime entre autre. Nous y sommes contraints et cela s'est fait en concertation avec ceux qui exploitent ces kiosques pour pouvoir définir avec eux un cahier des charges cohérent pour l'avenir.

**Monsieur DUJARDIN** : Pouvez-vous nous préciser combien de kiosques sont concernés ?

**Monsieur le Maire** : Que l'on en mette trois, cinq ou sept, nous sommes sur une promenade, sous le regard de l'Architecte des Bâtiments de France, de la Commission des Sites. En même temps, l'idée qui m'avait été soumise à l'époque, c'était de dire qu'on allait mettre des Algeco, avec une couleur particulière et que ce soit du plastique... Cela ne me satisfait pas.

Quand on met un kiosque sur la Promenade de Juan-les-Pins, il doit répondre à certaines normes de qualité architecturale, environnementale, qui lui permettent d'avoir une attractivité touristique.

Dans ce cadre-là, nous avons demandé un cahier des charges particulièrement pointilleux sur l'exigence que nous allons proposer. D'un autre côté, laisser les choses en l'état et dire que cela suffit pour vendre des sandwiches, cela ne met pas en valeur l'image de la Ville.

Je vous donnerai la raison du coût si vous le souhaitez. Il faut un pourcentage pour des références nécessaires en matière de conception écologique, design intérieur et mobilier contemporain, cabines des voies navigables de France, concertation avec la Direction Départementale de l'Équipement, création du pavillon français, concertation avec UbiFrance et Salon International design intérieur, concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France, concertation avec le Patrimoine du Littoral.

Tout cela fait qu'effectivement, lorsque l'on finit le cahier des charges avec des exigences, nous aboutissons à une proposition qui était à 50 000 euros et qui a été réduite à 44 100 € après négociations.

Sur l'autre point, à ma connaissance il n'y a jamais eu d'enquête sur le plan de circulation de la Ville compte tenu de la piétonisation, des nouveaux réseaux Envibus et l'offre de parking qui va se faire aujourd'hui en périphérie.

Aujourd'hui, la demande n'est pas sur les déplacements, c'est une demande spécifique sur la modification du trafic à l'intérieur du centre ville. Depuis que je suis à Antibes, avant que je sois maire, les gens ont toujours dit que le plan de circulation ne fonctionnait pas. Finalement tout le monde s'y est habitué et c'est cela l'important.

Pour autant, si l'on fait une étude il faut prendre en compte les aménagements que l'on va faire, sur le Pré des Pêcheurs mais aussi sur le parking "Place de Gaulle", qui vont modifier la possibilité d'ouverture des espaces centraux aux modes de déplacement doux, et le TCSP avec la plateforme multimodale dans les années qui viennent, avec le réseau Envibus. Les deux éléments viennent se connecter et apportent un éclairage plus ciblé.

Autant je m'interroge comme vous sur la nécessité ou pas de faire appel à un bureau d'études, autant sur un plan de circulation je ne peux pas demander aux services qui seraient immédiatement taxés d'un avis partisan ou de faire un plan de circulation qui modifierait en plus le plan de circulation actuel.

**Monsieur PIEL** : Je commencerai par les arrêtés puis sur deux marchés.

Les arrêtés 5 et 16 nous conviennent tout à fait car nous n'avons eu de cesse que de réclamer le transfert à la CASA de logements qui sont disséminés dans notre ville et qui étaient gérés par la Ville jusqu'à présent, non par une confiance aveugle à l'Agglomération qui gèrerait mieux que la Commune. D'ailleurs pour ce logement il ne faut pas interrompre la location, puisque les personnes qui étaient là sont parties. Il y a de tels besoins à Antibes que vous avez l'embarras du choix mais simplement par respect des compétences, nous apprécions ce transfert.

Permettez-moi quand même de souligner la réactivité de votre prédécesseur qui avait acheté en 1992 cette maison en vue de l'élargissement imminent du chemin de Rabiac Estagnol. Cela fait bientôt vingt ans. Heureusement que nous avons continué d'y loger des gens... c'est assez savoureux.

**Monsieur le Maire** : Cela va presque aussi vite que la troisième voie et que la rénovation de la gare.

**Monsieur PIEL** : Si vous saviez !... en 1992 nous ne parlions pas de la troisième voie.

Concernant l'arrêté n°10, qui porte aussi sur le logement et sur le renouvellement d'un bail, je pose la question car il est indiqué dans le rapport que la Commune est copropriétaire du logement. J'aimerais savoir comment on peut être copropriétaire d'un logement. Par contre, nous apprécions le montant du loyer pour 60 m<sup>2</sup> : 361 €. Voilà qui devrait être la règle dans notre ville. Franchement, ce loyer est correct, il permet aux gens qui n'ont pas un gros salaire de s'y loger.

Par contre, j'espère que vous allez répondre comment la ville peut être copropriétaire de ce logement.

Sur les marchés, j'avais moi aussi noté les 44 000 € pour le kiosque. Nous souhaitons prendre connaissance de l'étude et nous souhaiterions savoir si elle intégrait le côté hygiène. Parce qu'à ce prix-là je pense que c'est important. Et si elle intègre aussi au-delà des kiosques, les camionnettes qui sont aussi disséminées sur le littoral antibois. On ne l'a pas trouvée. Est-ce que nous sommes sur le territoire de Juan-les-Pins ou sur la totalité du littoral ? Cela nous semble cher mais effectivement, nous avons besoin de cohérence dans ce domaine.

L'autre marché qui nous pose question, est un marché à bons de commande qui porte sur la réparation et l'extension des réseaux d'eaux usées et il est compris entre 400 000 et 1 400 000 €. L'écart nous semble disproportionné. Cela fait plus de 3. Là aussi nous souhaiterions prendre connaissance de ce marché.

Voilà les deux questions précises sur ces deux marchés.

**Monsieur le Maire** : Sur les marchés, bien entendu la Ville est responsable de la partie sur laquelle elle a une domanialité. Sur la partie qui se situe entre le Fort Carré et la Siesta, la domanialité n'a pas été concédée à la Ville, c'est donc une domanialité publique de l'Etat.

Nous pouvons donner des observations mais l'étude porte aussi sur l'ensemble mais elle ne pourra pas imposer sur un territoire dont elle n'a pas la responsabilité domaniale, l'ensemble de ces prescriptions. Bien entendu, tous les éléments supplémentaires pour les kiosques que vous avez évoqués sont compris dans le prix, dont bien évidemment l'hygiène.

En ce qui concerne le fait d'être copropriétaire, c'est une banalité. On est propriétaire de l'appartement et copropriétaire sur les parties communes. Nous ne sommes pas copropriétaire avec quelqu'un d'autre sur l'appartement. Peut-être que c'était mal expliqué.

Ensuite, dès l'instant où il y a des personnes à l'intérieur de ces logements modestes et qui relèveraient d'un logement social, je ne vois pas pourquoi je mettrai des loyers prohibitifs d'autant que ces personnes y sont depuis longtemps.

Enfin, chaque fois que c'est possible, avec Mme BLAZY, nous faisons en sorte que les logements précaires destinés à être un jour ou l'autre démolis, soient gérés par la Communauté d'agglomération d'autant que de temps en temps, il s'agit d'un relogement de personnes en situation de grande précarité et de grande irrégularité. Dans un souci d'apaisement, dans le cadre d'une délibération prise antérieurement relative à la zone anciennement appelée "Cité des Harkis", il est nécessaire d'y enlever l'insalubrité, de démolir l'ensemble et de reloger les personnes, ce qui paraît sûrement humain et logique à vos yeux.

**Madame MURATORE** : Nous avons une question par rapport à la décision n°14. Cette décision est-elle à rapprocher de la délibération 01-5 qui prévoit une convention avec l'établissement public foncier régional, et l'objet de cette préemption, est-ce bien pour du logement social ? ce que nous comprenons.

Ensuite, nous avons, bien entendu, la mission d'étude sur les déplacements sur laquelle vous avez en partie répondu. Cela concernait à la fois la piétonisation et le plan de circulation si j'ai bien compris. On vient de nous dire que le Conseil de Développement y réfléchissait également, quel sera le lien ? Y a-t-il une commission qui sera associée à cette étude et laquelle ?

De la même manière, sur les kiosques, là aussi quel est le cahier des charges de ces études que vous avez avec les sociétés ? Y a-t-il une commission associée à cette étude et laquelle ?

**Monsieur le Maire** : Non, nous n'allons pas créer une commission à chaque fois qu'il y a un problème particulier, il y a des commissions qui sont compétentes dans divers domaines et c'est à l'intérieur de celles-ci que doivent être étudiés les problèmes des kiosques, des transports... on ne peut pas recréer des commissions parallèles.

En revanche, le fait que le Conseil de Développement réfléchisse à ce sujet, il bénéficiera après les élus, mais presque de façon concomitante, de l'ensemble des études qui sont portées, pour qu'il puisse aussi apporter un avis argumenté, comme nous le disions tout à l'heure, basé à la fois sur des problèmes techniques, organisationnels, administratifs, fondés.

Le Conseil de Développement ne peut pas travailler sans études et sans bilan. La concertation est simple. Tous les éléments disponibles sont d'abord montrés aux élus et aux commissions, puis ils peuvent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil de Développement. Ensuite, les élus décident sur avis motivé du Conseil de Développement avec lesquels ils ne sont pas liés. C'est le principe même de la démocratie participative et représentative.

Concernant les cahiers des charges, ils sont à votre disposition.

Sur le droit de préemption avec l'EPF, il s'agit d'un territoire très particulier, que l'on appelle "terrain Mauro" sur la zone des Péroliers, sur lequel bien entendu la Ville a l'intention de mettre du logement. L'EPF peut investir sur deux raisons, économique ou de logement.

C'est évidemment sur des problématiques de logement qui s'inscrivent dans la perspective de ce que nous avons déjà développé sur ce quartier (doublement du Val Claret, passage sous la voie ferrée connectant ce secteur avec le Fort Carré et la vieille Ville) et sous réserve de cette emprise foncière, que nous développerons sur les terrains préemptés par EPF des logements à caractères sociaux. Si ces logements ont la même hauteur que ceux qui sont tout autour, ils auront une vue sur le Fort Carré et sur la mer, ce qui n'est pas négligeable.

Cela n'a rien à voir avec la délibération ultérieure qui est la convention multi-sites que l'on signe avec l'EPF qui définit les espaces sur lesquels la Ville dit qu'il y aura des logements sociaux et l'EPF vient en appui financier.

Ces explications étant données, il n'y a pas de vote.

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le maire en application de l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales.

### 00-3- CONSEILS DE QUARTIER - BILAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2009 - COMPTE RENDU-

**Monsieur le Maire** : Nous avons finalement choisi de définir cinq secteurs et non cinq quartiers car chacun a le patriotisme de son quartier.

Pour autant, nous avons travaillé sur ce sujet de façon un peu plus innovante et plus avancée que de ce qu'il avait été décidé antérieurement, à savoir que dans un premier temps nous avons désigné les secteurs et les Adjoints de quartier, et comme la loi prévoyait qu'il ne pouvait y en avoir que 4, j'ai pris la responsabilité du secteur "Vieille ville - Centre ville".

Ensuite, nous avons fait en sorte que toutes les demandes des personnes souhaitant participer aux Conseils de quartier soient validées.

Puis, à la demande de Mme MURATORE, nous avons élargi la participation, par le biais d'un tirage au sort réalisé en présence de membres de l'opposition, aux citoyens de la Ville d'Antibes.

Le bilan du Conseil de quartier a été montré dans chaque quartier, nous allons essayer d'être limitatifs.

Je voudrais saluer la démarche. Il y a eu beaucoup de réunions sans les élus, les visites de quartier ont été orientées par le Conseil de quartier. Ceci a montré une autre forme de démocratie de proximité qui s'inscrit dans un budget annuel, elle définit à l'intérieur de chaque quartier ce qui paraît prioritaire pour l'ensemble des concitoyens.

Sur le Centre ville, le co-président est Jean-Paul VEZIANO. L'assemblée plénière est composée de 43 membres, le Bureau de 25 membres. Il y a 3 groupes de travail : animation - cadre de vie - voirie.

Il a été créé en avril 2008. Puis, nous avons constitué les trois commissions. Ensuite il y a eu 14 réunions (4 du Bureau, 3 de l'assemblée plénière, dont deux auxquelles je me suis rendu à l'invitation des membres, 2 visites de terrain que j'ai effectuées avec le bureau et 5 réunions d'information générale sur la propreté, la sécurité...).

Ensuite, nous avons vérifié la campagne 2009 : elle a été réalisée à 90 % c'est-à-dire que tout ce qui avait été proposé en 2009 a été effectué. Les 10 % restants n'ont pu être réalisés en raison de problèmes techniques ou juridiques et peuvent être éventuellement reportés sur l'année 2010.

Je vous fais grâce de l'ensemble des propositions des Conseils de quartier car il y en a chaque fois une vingtaine, avec photos à l'appui. Tous ces documents sont sur ordinateur et peuvent être transmis aux élus.

Cela va de la réfection de la rue à celle de l'éclairage public, à des modifications, à la mise en place d'une caméra etc. et les éléments prévus ont été votés au budget 2010 dans le cadre de l'enveloppe budgétaire définie.

"Antibes - Juan-les-Pins Balnéaire" : je cède la parole à Mme LONVIS.

**Madame LONVIS** : Le Conseil de quartier "Antibes - Juan-les-Pins Balnéaire" est présidé par l'Adjointe de quartier Mme Jacqueline BOUFFIER, que j'assiste. Il est co-présidé par Mme LISANI, également Présidente de l'Association ETS. Il s'agit d'une assemblée plénière de 24 membres, comprenant des présidents d'association, des représentants socio-économiques, et des personnes s'impliquant dans la vie du quartier.

Suite à la création de ce Conseil de quartier, par le Conseil municipal du 25/04/08, et à la réunion de tous les Conseils de quartier présidés par Monsieur le Maire au mois d'octobre 2008, nous nous sommes réunis 14 fois entre novembre 2008 et septembre 2009.

5 réunions de Bureau, 2 assemblées plénières présidées par Monsieur le Maire, 2 visites de terrain par Monsieur le Maire et 5 réunions d'information.

Les actions 2009 ont été réalisées à 91 % et 9 % restants n'ont pas pu l'être en raison de problèmes techniques et juridiques.

Les membres du Conseil de quartier, en présence des Adjointes thématiques, ont participé à 5 réunions d'information concernant les réseaux infrastructures, propreté urbaine, espaces verts, police municipale et accessibilité.

Je peux vous présenter les actions qui seront conduites en 2010 en matière de travaux et aménagements de proximité, en faveur de Juan-les-Pins Balnéaire...

**Monsieur le Maire** : Effectivement, vous n'avez pas sur vos bureaux l'ensemble des travaux prévus, ils seront sur le site de la Ville et nous vous les transmettrons, si vous souhaitez en avoir la liste exhaustive et pouvoir en faire le suivi.

"Ouest Résidentiel" : Mme Françoise THOMEL.

**Madame THOMEL** : En préambule, je vous précise que les membres du quartier d'Antibes Ouest Résidentiel n'ont pas ménagé leurs efforts. On sait que ce quartier est le plus beau d'Antibes Juan-les-Pins...

**Monsieur le Maire** : Je vous laisse la responsabilité de ces propos !

**Madame THOMEL** : Les visites sur le terrain ont été menées par les animateurs de Commissions qui ont donné des comptes rendus des trois commissions dont j'ai l'honneur de présider.

Ils ont fait un classement par ordre de priorité, de faisabilité et de prix. Mais nous avons noté un investissement de tous avec l'apport de leurs compétences individuelles avec un travail fait dans l'harmonie et le respect mutuel des personnes. Tout ceci avec un dévouement du service Démocratie de Proximité que je tiens à remercier de la part de tous pour leur professionnalisme. Une grosse attente auprès de notre enceinte des participants à cette première mise en place, pour que leurs choix soient respectés.

Le Conseil de quartier "Antibes Ouest Résidentiel" est présidé par moi-même. Co-président : M. DUTRANOIS qui fait partie d'une grosse association de quartier. L'assemblée plénière est composée de 43 membres. Le Bureau est composé de 25 membres et trois groupes de travail thématiques ont été mis en place : animation - cadre de vie - voirie.

Les travaux du Conseil de quartier sont un peu identiques à ceux présentés auparavant. Création : 25/04/08. Première réunion 24/10/08 de tous les Conseils de quartier. 06/02/09 : constitution des trois commissions. De novembre 2008 à septembre 2009 : 16 réunions.

Pour le suivi de la campagne de proximité 2009, les actions ont été menées à 93 %. Je suis très contente de dépasser mes Collègues...

**Monsieur le Maire** : N'introduisez pas de la compétitivité...

**Madame THOMEL** : Les 7 % n'ont pu être réalisés en raison de problèmes techniques ou juridiques. Je vous remercie au nom de tous. Je sais que beaucoup de membres du quartier Antibes Ouest Résidentiel sont présents aujourd'hui, je les en remercie et les salue.

**Monsieur le Maire** : "Antibes Activités".

**Monsieur AMAR** : Monsieur le Maire et chers collègues, même chose. J'ai l'honneur de présider ce quartier en compagnie de mes deux collègues Michel GASTALDI et Alain CHAUSSARD, le co-président est M. BENVENISTE. L'assemblée plénière est composée de 32 membres, le Bureau 12 personnes.

Nous avons plutôt découpé notre quartier qui est assez grand, en quatre secteurs : Semboules-Terriers, Super-Antibes Trois Moulins, Combes-St Claude, Croix Rouge - Ames du Purgatoire.

De novembre 2008 à septembre 2009 : 15 réunions (5 réunions de Bureau, 3 assemblées plénières, 2 visites de terrain en votre présence, 5 réunions d'informations générales thématiques, et plusieurs réunions et visites de terrain avec les membres du Bureau).

Nous avons donc réalisé 95,5 % ! de nos travaux 2009, n'est-ce pas Françoise... et nous avons aussi travaillé dans une ambiance assez sympathique.

**Madame BOUSQUET** : "Antibes grand Est". Comme disait Françoise, ce quartier est aussi le plus beau d'Antibes... mais ex aequo avec les quatre autres. Comme cela on est tous d'accord.

Le Conseil du quartier est composé de 47 membres. Le co-président est M. BERNASCONI que je remercie car bien qu'ayant de nombreuses activités professionnelles très prenantes, il a consacré énormément de son travail et de son temps pour ce Conseil de quartier.

Le Bureau est formé de 14 membres qui ont travaillé sur les thèmes de la voirie, du cadre de vie et de l'animation. Ce Conseil s'est réuni à 16 reprises. Le suivi de la campagne est un peu moins bien que M. AMAR, 90,5 % des actions ont été réalisées mais c'est quand même déjà énorme par rapport à tout ce qui avait été lancé.

Pour 2010, il sera proposé au Conseil de travailler dans la continuité, dans le sens de préserver l'intérêt général, sur tous les thèmes déjà abordés en 2009. Je tenais aussi à remercier tout le service de la Proximité, Mme GRANADOS et toutes les personnes qui nous ont apporté une aide précieuse, tant par la présence que par la logistique, qui nous ont considérablement aidés, nous les élus, et également tous les membres du Conseil.

**Monsieur le Maire** : Merci. Ce bilan d'activité vous en a été rendu compte. Il n'est pas exhaustif. Je prends la responsabilité de vous dire que j'ai demandé à ce que l'on ne montre pas tous les travaux qui avaient été effectués, et qui vont être effectués. Néanmoins, chaque Conseiller municipal peut obtenir ces documents et vérifier effectivement ce qui a été fait et ce qui va être fait dans le cadre du Budget voté en Décembre.

J'ai l'intervention des groupes La Gauche et l'Ecologie et PS et Verts.

**Mademoiselle DUMAS** : Apparemment votre Majorité a un petit peu de mal à faire vivre ce que vous appelez la démocratie participative, car si je lis la délibération c'est 160 personnes qui ont participé au sein de Conseils de quartier, soit 2 personnes pour 1 000 de la population d'Antibes Juan-les-Pins.

Il est vrai que les champs d'action de ce Conseil de quartier sont vraiment très limités et se résument à des consultations de cadre de vie dans son quartier.

La modification de la constitution, avec le tirage au sort de 10 personnes et les mesures de consolidation proposées ne sont que l'arbre qui cache la forêt. Une petite touche de communication supplémentaire avec un alibi démocratique de 10 personnes en plus des personnes choisies par votre majorité.

Tout cela n'est vraiment pas à la hauteur de la nécessité et même de l'urgence de développer la démocratie participative ou plutôt la véritable intervention citoyenne dans notre pays si l'on est conscient de la crise de confiance de notre population envers la politique et envers la démocratie représentative, comme le montre l'augmentation du taux d'abstention dans chacune des élections.

Nous sommes persuadés que la démocratie participative est complémentaire et peut-être même un renforcement de la démocratie représentative si elle est prise au sérieux et on voit bien que ni le Conseil de Développement, ni les Conseils de quartier ne répondent à cette exigence.

Pour nous, la démocratie participative devrait plutôt ressembler à des assemblées participatives de citoyennes et citoyens qui ne se résument pas à la vie de quartier, qui elle peut être prise en compte par des associations, mais chargées d'associer les citoyennes et les citoyens aux décisions budgétaires de la Commune et au projet d'aménagement de la Ville.

Pour nous, construire des villes citoyennes c'est la possibilité pour les citoyennes et citoyens de prendre part, contribuer, interpeler, mais aussi contrôler la politique générale d'une majorité. Il aurait été d'ailleurs intéressant de soumettre à l'étude de la population la suppression des abattements des taxes d'habitation, les baisses des subventions aux associations, les projets comme le Palais des congrès avec évidemment son mode de gestion et les projets avec coûts, emplacement et fonctionnement de la salle des Sports et de la salle de spectacle ou encore des besoins de lieux de vie et de loisirs pour les jeunes antibois.

**Monsieur le Maire** : J'adore quand un membre du parti communiste m'explique la démocratie. Ils l'ont fait avec tellement de conviction à des endroits où ils ont eu le pouvoir, dans les villes ou dans des territoires plus grands, que je m'inspirerais toujours de ce que vous dites, Mme DUMAS, avec toujours ce sens de la nuance très prononcé qui vous caractérise.

Je voudrais simplement vous rappeler d'abord, que si des personnes avaient envie de participer à la vie des quartiers, plusieurs annonces ont été faites dans Nice Matin, une annonce ici, une annonce sur le site internet de la Ville, et que nous avons accepté toutes les personnes qui se présentaient.

Ce n'est pas ma faute s'il y a, parmi ces personnes, probablement plus de gens qui ont voté pour la majorité que pour vous. Comme sur les photos je vois que vous êtes à peu près 80 et que cette ville a 80 000 habitants, vous représentez ici un millième de la population antiboise. Vous pourriez donc avoir un peu plus de modestie.

**Monsieur PIEL** : Respectez les électeurs...

**Monsieur le Maire** : Je ne méprise personne mais je dis simplement ce que représente votre parti. Je rappelle que dans la démocratie, lorsque l'on fait 60 % c'est plus important que de faire 13 % et donc, il n'est pas étonnant que l'on rencontre des gens, dans le milieu associatif ou autre, qui ont plus d'affinités pour la Majorité que pour l'Opposition. C'est simplement un problème statistique.

Par ailleurs, les Conseils de quartier n'ont pas vocation à faire des "*Soviets suprêmes*" de quartier avec une émulation permanente et une organisation qui permet de dire effectivement ce que l'on doit faire.

Je trouve qu'il y a suffisamment de liberté de tons, et si vous assistiez de temps en temps à autre chose qu'au groupuscule auquel vous appartenez, vous vous rendriez compte qu'il y a un débat, au sein de la population, quelquefois vif, quelquefois contradictoire. Il n'est pas inutile d'avoir ces débats qui sont la preuve de la démocratie que, je suis sûr, vous défendez avec beaucoup d'opiniâtreté.

Vous n'avez pas complètement tort, quand nous avons défini la politique à développer dans les quartiers, elle était limitée dans le temps et dans l'espace. Est-ce que c'est cela la démocratie ? Donc, nous avons mis un Conseil de Développement, économique et social, qui lui, a des problématiques transversales. Comme vous l'avez vu, j'ai essayé de faire en sorte que les personnes issues de la Gauche et de la Droite soient en proportion équivalente, vous avez même vu qu'un vice-président a été un de mes opposants au Conseil municipal et que cela prouve que le dialogue est parfois possible.

Dans ce contexte, il y a cinq ans, j'ai ajouté une consultation jugée par certains comme totalement déplacée et inutile et où j'ai posé des questions sur les services publics, sur les associations sur les équipements structurants, sur les priorités à donner. C'est dans cette consultation faite par l'envoi d'un questionnaire dans chaque foyer, où il y a eu 10 000 réponses, que l'on nous a répondu qu'effectivement la priorité des priorités était d'avoir une salle de spectacle.

Donc, si vous regardez les orientations indiquées dans les 110 propositions, nous avons repris ces priorités. Je rappelle qu'à cette époque, sur toutes les options concernant la gestion des ordures ménagères, 60 % des gens demandaient une incinération thermique avec récupération d'énergie.

C'est peut-être pour cela que nous l'avons fait sans qu'il y ait d'opposition majeure car la population était bien convaincue, contrairement à des groupuscules qui pensaient qu'il fallait surtout faire fermer l'usine et mettre une décharge qu'on allait immédiatement trouver. D'ailleurs je n'ai pas encore vu la décharge et le centre d'enfouissement technique qu'ils s'étaient proposé de trouver.

Aujourd'hui cette rénovation est faite et c'était une priorité.

Puisque vous m'en donnez l'occasion, en 2010, nous allons recommencer cette consultation. Car il est bon aussi qu'en dehors de la vie des quartiers, en dehors du débat qu'il peut y avoir dans un Conseil de Développement, on puisse consulter chaque citoyen afin d'avoir leur opinion sur les orientations fondamentales que l'on doit avoir.

Je suis sûr qu'à la Région, M. PIEL, vous avez posé la question de savoir s'il fallait ou non augmenter les impôts de 61 % et je suis sûr que l'on vous a répondu positivement puisque c'est évidemment sur ces bases démocratiques que vous avez fondé votre augmentation d'impôts.

**Monsieur PIEL** : ... vous radotez... franchement...

**Monsieur le Maire** : Je me mets à radoter quand je réponds aux questions qui radotent...

**Monsieur PIEL** : Ce n'est pas moi qui ait augmenté les impôts en ville...là vous n'avez pas demandé l'avis de la population, ni au Conseil de Développement, ni aux Conseils de quartier.

**Monsieur le Maire** : Je l'ai demandé au Conseil municipal...

**Monsieur PIEL** : (*hors micro*) En ce qui concerne la démocratie participative, excusez-moi, mais on n'est peut-être pas dans des pays de l'Est mais elle est ressentie....

**Monsieur le Maire** : Vous n'avez pas la parole. ... Je suis extrêmement calme et je ne vais pas m'énerver, surtout pas avec vous. J'ai dit simplement à Mme DUMAS que, dans le contexte, les communistes m'expliquent comment faire de la démocratie, ça me fait sourire et quand on parle de représentation, quand on a fait 13 %, on a probablement moins de représentativité que quand on en a fait 60. C'est tout.

**Monsieur PIEL** : ...ce sera pareil à la Région...

**Monsieur le Maire** : Nous verrons ce que vous ferez après avoir quitté Monsieur VAUZELLE.

**Monsieur PIEL** : (*hors micro*)...

**Monsieur le Maire** : Puisque vous interpelez Monsieur GONZALEZ et qu'il est absent, puisque vous en profitez, j'ai noté le nombre de fois où vous venez en Commission à la Ville d'Antibes. Si vous voulez qu'on le publie, on le fait. Depuis le début du mandat vous êtes venus trois fois. Madame MURATORE vous avez la parole.

**Madame MURATORE** : Par rapport à ces Conseils de quartier, quelques points de précision : vous indiquez dans le texte de la délibération que ces hommes et ces femmes ont été nommés pour un an renouvelable.

Il nous semble qu'en un an, les personnes n'ont pas le temps de s'impliquer dans la vie du quartier, renouvelable, que va-t-il se passer au bout d'un an ? on est sur une tacite reconduction je suppose, mais cela mérite d'être précisé.

Nous soulevons toujours le problème de l'information. Vous dites que toutes les personnes qui ont sollicité ont été acceptées, nous avons des exemples où ce n'est pas le cas ; il est donc utile de donner cette information aux services pour qu'effectivement, les candidatures des personnes qui écrivent, parce qu'on leur a demandé d'écrire, soient acceptées. Je vous demande simplement de faire passer cette information et de renouveler l'information "grand public" parce qu'on a constaté que même dans les assemblées générales, il n'y avait pas foule, parce que les personnes n'ont pas été prévenues, et nous on a fait en plus passer l'information.

Donc, revoir les modalités d'information des antibois sur les réunions de ces Conseils de quartier, et la possibilité d'y participer.

Personnellement, j'ai reçu pour mon Conseil de quartier, une enquête sur son fonctionnement. Je voulais savoir si cette initiative avait été faite dans tous les Conseils de quartier et on voudrait avoir les résultats de cette enquête.

Nous félicitons la prise en compte de notre proposition d'augmenter le nombre de la participation, ce n'est pas quantitatif, sur les personnes qui vont participer. Je pense que là il y aura un bilan à faire sur ce qui se passe maintenant.

Pour nous, l'important c'est le lien qui se crée entre le Conseil de quartier et le collectif, c'est un débat que nous avons eu dans mon Conseil de quartier où vous étiez effectivement - bien que les présidents qui

"recadrent" aient toujours en mémoire à la fois le quartier et le collectif.

**Monsieur le Maire** : D'abord, vous avez eu raison de proposer le tirage au sort, la preuve c'est que déjà 15 personnes sur les courriers envoyés ont été prises, et sont prêtes à s'investir. Celles-là ont la neutralité du hasard. C'est déjà un point.

Effectivement, dans le quartier qui est le vôtre, nous avons assisté tous les deux, à des échanges vifs, à des difficultés entre la prise en compte de l'intérêt individuel ou associatif limité, avec l'intérêt d'un espace plus large. C'est la règle du jeu de la démocratie. Avec Françoise THOMEL nous n'avons pas tranché, nous avons laissé trancher le Comité de quartier qui a décidé.

Doit-on continuer à utiliser cette méthode ? Oui. Il faut qu'il y ait une prise en charge sur ces investissements courants. Il faut faire de la pédagogie, donner des explications techniques, financières... plus cela fonctionnera de manière large et concertée, mieux cela fonctionnera.

En tous cas, je constate que c'est mieux que ce que l'on faisait avant. Je me réjouis que l'on franchisse cette étape. Nous n'allons pas faire un questionnaire à tous les antibois chaque année, mais cela fait cinq ans et nous pouvons essayer d'en refaire un maintenant, avec deux éléments.

Dans une vraie démocratie, ce n'est pas en faisant répondre les gens par oui ou par non que l'on obtient un résultat approfondi, c'est quand on leur apporte l'information la plus neutre possible. Puis, on leur demande quelle orientation ils doivent avoir.

Cela me paraît beaucoup plus sain, plus intelligent, que de demander aux gens si l'on doit baisser les impôts ? si les enfants doivent être accueillis en crèche gratuitement ? si tout le monde doit être soigné gratuitement et si les personnes âgées doivent être accueillies sans difficulté ? tout le monde va me répondre oui !

Lorsque j'ai suscité des questions comme sur les équipements, je pensais sincèrement que ce qui arriverait en premier c'était l'augmentation des salles associatives, alors que c'était la salle de spectacle et un théâtre. De même pour Eric PAUGET lors d'un sondage auprès des jeunes. C'est donc très important. La Médiathèque a été également plébiscitée, pourtant, certaines personnes ont dit qu'elle était surdimensionnée et inutile.

Nous ferons le sondage après les élections régionales, dans une période d'apaisement classique qui suit une élection. Demander aux gens de prendre une demi-heure chez eux afin de répondre au questionnaire, qu'ils l'envoient, que nous publions ces résultats et que nous puissions agir à la demande de nos concitoyens. Cela anoblit la démocratie représentative. Merci de votre intervention Mme MURATORE.

C'est un bilan d'activité il n'y a pas de vote.

J'ai bien pris en compte les éléments qui ont été dits et dès que la consultation sera terminée, nous convoquerons les gens. Pour la publicité, je ne sais pas faire plus. Chaque personne est convoquée par messagerie électronique, cela paraît aussi dans Nice Matin, dans l'Info Mag gratuit et on leur adresse également un courrier par écrit.

Si des personnes ont écrit et n'ont pas été retenues, c'est une erreur de l'Administration. Moi je les ai toutes retenues.

#### **00-4- ELECTIONS POLITIQUES – REMUNERATION DES AGENTS – INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (I.H.T.S.) INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTION (I.F.C.E.) – MISE EN PLACE**

**Monsieur le Maire** : Après avis de la Commission des Finances, je vous demande d'approuver cette délibération classique. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

## 00-5- CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – ANNEE 2010 – PRESTATIONS DE FORMATION – CONVENTION DE PARTENARIAT – AUTORISATION DE SIGNATURE

**Monsieur le Maire** : Pas d'intervention ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

*Départ de M.PADOVANI – Procuracy à M.CHIALVA –Présents : 38 /Procurations : 7/Absents : 4*

**Monsieur le Maire** : Avant la présentation des plages et même si cela alourdit un peu la séance, je souhaiterais, pour que les choses soient claires pour tous, vous donner une information technique sur l'érosion des plages d'Antibes Juan-les-Pins et sur toutes les études faites sur ce sujet. Cette information sera synthétisée et résumée mais cela permettra de comprendre la décision du maire quand il dit qu'il ne souhaite pas mettre un boudin en mer qui coûte 1,5 M€ pour protéger les plages de la Ville d'Antibes. Cela permettra de savoir que ce n'est pas une question d'argent ni un problème contre les plagistes mais que c'est à la fois dangereux, inutile et très onéreux.

Cette information a été présentée à l'ensemble des plagistes, il me paraissait normal que le Conseil municipal et la Presse en aient connaissance, cela évitera certaines polémiques.

Je cède la parole à Monsieur Didier LAURENT.

**Monsieur LAURENT** : Voici une présentation de l'état de nos connaissances sur l'évolution de notre littoral, depuis près de cent ans, les paramètres qui concourent à le modeler puis les moyens qui sont ou qui doivent être mis en œuvre pour protéger ce trait de côte.

Le littoral antibois est le plus long linéaire de côte du département. Il est complexe parce qu'il est sur deux baies qui ont un hydrodynamisme particulier, on ne peut pas regarder ce qui se passe à l'Est du Cap et ce qui se passe à l'Ouest de la même façon, car ils ne sont pas soumis aux mêmes courants, nous sommes sur des bassins versants différents.

Autre particularité d'Antibes, notre littoral est bordé par un herbier de posidonies qui en fait la richesse, le patrimoine écologique de notre environnement, qui est garant de la biodiversité et de la lutte contre l'érosion, puisque cet herbier très présent sur la zone de Juan-les-Pins protège les plages contre l'érosion, phénomène naturel.

Cet herbier est protégé par des réglementations européennes et nationales qui évitent toute implantation sur ces herbiers.

Le littoral, tel qu'on le connaît actuellement, est façonné depuis près d'un siècle par l'homme, en raison de la forte urbanisation du bord de mer, des infrastructures de transport que l'on connaît :

- la voie ferrée, les routes, les ouvrages portuaires qui ont changé l'hydrodynamisme en prenant sur la mer, la création ou l'extension de plages.

La plupart des plages que l'on connaît ont été modelées ou créées par l'homme telles le Ponteil, les Ondes, la Gravette, le Croûton, qui n'existaient pas. La Salis a été largement remodelée. Il y a eu également beaucoup d'ouvrages de protection mis en place contre la mer.

Donc, aujourd'hui nous avons un littoral avec une dynamique hydro-sédimentaire qui a été complètement modifiée par ces aménagements et par un point important, c'est qu'il n'y a plus d'apport naturel de sédiments, de sable, dans le milieu naturel du fait des aménagements ou des prélèvements qui ont été faits en amont.

Sur l'animation, vous pouvez voir le littoral de la Garoupe en 1924 où il y a très très peu de plages. En haut il y a une zone agricole. Vous le voyez ensuite actuellement et vous pouvez constater qu'il y a eu un agrandissement, des apports de sable importants ont été réalisés avec des constructions gagnées directement sur la mer. Nous avons un littoral très urbanisé.

Pour parler d'érosion, aujourd'hui nous allons se baser sur le littoral qui a été remodelé jusque fin des années 1980. Ce sera notre point de référence, c'est-à-dire un littoral artificialisé. Il va falloir aussi étudier sa cellule hydro-sédimentaire c'est-à-dire par unité sédimentaire cohérente, soumise aux mêmes paramètres, sachant que ces unités sédimentaires répondent à des facteurs qui dépassent largement le cadre communal.

Pour mieux comprendre ces phénomènes, Antibes a participé et a fait réaliser un certain nombre d'études par des sociétés spécialisées. Ces études ont été prises en charge intégralement, financièrement par les programmes de contrat de baie et n'ont rien coûté à la Commune.

Ces études ont permis d'évaluer la pertinence de l'impact de certains ouvrages existants ou projetés notamment par la modélisation. Vous voyez les neufs cellules hydro-sédimentaires qui ont été étudiées sur Antibes, il y en a une très grande comme la zone de Juan-les-Pins qui doit être étudiée dans son ensemble. Il faut avoir une approche globale. Il y a des toutes petites cellules comme la Salis, le Ponteil, la Gravette, la Garoupe, et d'autres plus vastes comme celles de l'Est de notre littoral.

Je vais vous présenter les résultats d'études sur deux zones, Juan-les-Pins et Salis.

Juan-les-Pins : vous pouvez voir Juan-les-Pins en 1924, la plage est étroite, pas d'urbanisation. Comparez avec le littoral actuel, on voit que les plages ont fait l'objet d'apports massifs de sable, notamment dans les années 60-70. De nombreux ouvrages ont été posés en mer. On voit aussi l'implantation des établissements balnéaires, toute cette urbanisation, ces infrastructures routières en haut des plages.

Ces plages font encore l'objet de rechargements actuellement et tout ce qui va vous être présenté ce sont les résultats des phénomènes érosifs sur une plage artificielle avec pour référence les années 80.

Le résultat de l'étude érosion sur l'unité sédimentaire de Juan-les-Pins, indique qu'il y a une érosion faible avec des points un peu plus marqués de l'épi St Honorat à l'épi 4 et aussi vers Hollywood. Globalement c'est une érosion faible mais avec des zones en accrétion c'est-à-dire où l'on a des gains de sable. C'est dû aux épis et aux courants existant dans la baie.

Autre point important révélé par les études, on a un aléa submersion qui correspond à la partie plage, définit comme moyen mais compte tenu de la présence des établissements balnéaires, le risque est important.

On a étudié les préconisations pour maintenir ce littoral. Trois solutions nous ont été données par le bureau d'études :

- l'apport de sable, qui est fait actuellement : il consiste à apporter du sable d'autres régions qui est nécessaire à l'entretien de nos plages ;

- des études ont été menées sur l'implantation de certains ouvrages sur deux zones : sachant que la présence de l'herbier bloque toute installation importante dans la baie. Les deux seules zones restreintes où cela est possible sont à l'Ouest de l'épi Lutécia ou au droit du Ponton Hollywood. Avec la modélisation, nous avons pu étudier l'efficacité et l'intérêt de ces ouvrages ; malheureusement on s'aperçoit que l'efficacité pour lutter contre l'érosion ou la submersion, est légère, sauf pour cette variante, donc d'un épi immergé parallèle à la côte. Le souci, c'est que celui-ci pourrait occasionner des dégradations de la qualité des eaux. Cela demande beaucoup de modestie quant à l'implantation de cet ouvrage et si cela devait être mis en place, il faudrait des études complémentaires.

- autre possibilité : l'installation d'un brise-lame, un enrochement au droit de l'épi Hollywood. C'est une zone qui a été touchée ces derniers jours. On s'aperçoit qu'en mettant une telle digue on va reporter le phénomène érosif à l'Est et à l'Ouest de l'ouvrage, donc aucun intérêt.

Plage de la Salis, qui n'est pas naturelle, n'était qu'un mince filet en 1924. Elle a fait l'objet d'apports de sable massifs dans les années 60 (25 000 m<sup>3</sup> de sable). Vous voyez la création du Ponteil et de la Gravette. Là aussi, la zone est bordée par un herbier de posidonies.

Le phénomène érosif sur les plages artificielles est moyen, avec un aléa submersion moyen avec un risque important du fait de la présence de certains établissements, et une seule solution : faire des apports de sable.

Si l'on regarde le littoral antibois, on s'aperçoit qu'à l'exception des plages du Fort Carré, il n'y a pas de possibilité d'implanter des ouvrages de défense contre la mer.

Pour maintenir le trait de côte, la Commune a mis en place une politique de gestion raisonnée basée sur les conclusions des études précitées, à savoir principalement des apports de sable annuels, qui provient pour l'instant de carrières. On peut étudier l'idée de prendre du sable en mer. La Ville d'Antibes est pour l'instant, la seule ville du département à avoir mis en place une technique : la gestion des banquettes de posidonies qui sont laissées sur les plages pendant l'hiver.

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Je remercie Didier LAURENT. Je me fais le reproche de ne pas avoir présenté ces études aux élus et de les avoir présentées bien entendu aux professionnels avec une réflexion interne.

Là aussi, on explique des choses : il n'y avait pas de plages. Ensuite on a créé une plage. Dans cette situation, tout ouvrage en dur a quelquefois des inconvénients qui sont pires que la solution à laquelle on voudrait porter remède.

Enfin, de toute évidence, il y a des zones qui dégraissent et d'autres qui s'engraissent. La solution la plus respectueuse de notre environnement, si on veut garder ces plages, c'est de faire en sorte que l'on apporte ponctuellement en été, des mètres cubes supplémentaires en prenant garde que l'on utilise un sable de bonne qualité.

On a vu que l'on pouvait dans de certaines mesures, pomper du sable en mer. Ce sable est gris et ne correspond finalement pas à une vision écologique bien stable car le pompage en mer s'effectue dans des zones où il n'y a pas de posidonies et apporte sur le territoire un sable gris qui ne correspond pas à l'image touristique que l'on attend de Juan-les-Pins.

D'autre part, on voit bien que tout cela peut être submergé, et pas forcément par de fortes intempéries, même si la tempête de cette année était à caractère exceptionnel. La zone immergée est uniquement la zone que l'homme a prise sur la mer.

Nous devons gérer prudemment ce littoral. Nous avons la chance d'avoir des herbiers de posidonies extrêmement importants et qui favorisent une flore et une faune sous-marines, car les posidonies attirent les poissons.

Dans ce contexte, il n'est pas question d'envisager quelque chose qui désherberait. Si le Conseil municipal le décidait, l'Etat l'empêcherait, ne serait-ce que dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

Les feuilles mortes de ces herbiers viennent s'échouer sur le rivage en hiver et elles y restent. Ainsi, elles limitent l'érosion de la plage. Il faut aussi que la population comprenne que l'on ne peut pas enlever tout cela tous les matins, que cela a aussi un intérêt écologique, que ce n'est pas un scandale de les renvoyer à la mer avant l'été, car au contraire, c'est un moyen d'engraisement écologique naturel participant au maintien des équilibres.

Cela veut dire - et vous le savez - qu'une barrière en mer est une erreur écologique, économique et tactique car elle n'aboutirait même pas au résultat attendu.

Je crois qu'aujourd'hui il faut garder en mémoire que ce qu'a dit Didier LAURENT. Je me réjouis effectivement de toutes ces études complémentaires, qui évitent de prendre des solutions simplistes quelquefois démagogiques et en même temps qui iraient à l'inverse de l'intérêt de la Côte d'Azur et de la côte antiboise (23 km).

Notre capacité d'attraction touristique est d'avoir des côtes respectées et respectueuses de l'environnement.

A l'avenir, notre réflexion doit se faire dans cet équilibre indispensable, entre le développement touristique et économique, et la protection environnementale et écologique de nos milieux marins. L'enjeu est convergent.

Personne ne souhaite intervenir ? Tous ces documents sont bien sûr à la disposition de tous et je remercie Didier LAURENT d'en avoir fait une synthèse importante car il y a trois études successives dont la présentation dure normalement 1 heure 30.

C'est une information. Nous passons aux délibérations.

## **00-6- PLAGES ARTIFICIELLES - PLAGE DU PONTEIL - RENOUELEMENT DE LA CONCESSION DE L'ETAT A LA COMMUNE D'ANTIBES**

**Monsieur le Maire** : Vous savez que l'Etat donne la concession à la Ville pour une durée particulière et ensuite la Ville donne - éventuellement par le biais d'une délégation de service public - l'exploitation de la plage dans le cadre de l'exploitation balnéaire aux personnes qui sont en concurrence transparente.

Intervention des groupes "La Gauche et l'Ecologie" et "PS et les Verts".

**Mademoiselle DUMAS** : Le renouvellement de la concession de l'Etat à la Commune de la plage du Ponteil est vraiment l'occasion d'affirmer la décision de conserver l'ensemble de ce domaine totalement public, donc décision d'autant plus facile que l'hôtel Royal n'existe plus.

**Monsieur AUBRY** : Cette plage du Ponteil est un bien meilleur exemple du littoral, positif, que Juan-les-Pins car on voit que l'emprise du privé est particulièrement limitée. Pour nous cette emprise est acceptable et correcte.

Pour faire le lien avec la présentation faite précédemment, je vous fais remarquer que sur le document cartographique qui est joint, le trait de côte a évolué depuis la période où cette carte a été dressée et notamment elle est particulièrement moins large dans la partie Nord de la plage donc à proximité de la délégation de service public.

Il y a un problème quant à la bande des 4 mètres sur cette plage. Sur le document que vous avez, c'est tout petit mais vous pouvez agrandir. Et de fait, lorsque la mer prend du sable, étant une plage artificielle, c'est au détriment des passants avant d'être au détriment des délégations de service public.

Il faudrait réviser assez régulièrement l'écart en tenant compte de l'évolution du trait de côte. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Madame DUMAS, Monsieur AUBRY vient de vous répondre. L'emprise de l'exploitation touristique de l'espace est particulièrement modeste. Nous devons être vigilants sur la voie de passage libre sur la plage compte tenu de l'érosion à cet endroit. Ce qui prouve que lorsque l'on bétonne les rochers on aggrave l'érosion.

Effectivement, les études montrent que si on démolit tout l'espace qui a été en partie bétonné, on aggrave la situation écologique. Donc, il vaut mieux respecter la dalle de béton telle qu'elle est placée. Pour autant, et dans le cadre de la délégation de service public qui doit intervenir en 2010, on a une implantation en dur sur l'espace. Cette implantation devra être démontable, même si cela pose un problème économique et touristique, afin d'avoir une meilleure stabilité et une plus grande tranquillité pour les exploitants.

Je partage votre avis Monsieur AUBRY. Donc, ce renouvellement de concession me paraît correspondre à l'équilibre nécessaire entre le développement économique et touristique et le respect de l'environnement.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 3.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

*Départ de Mme TORRES-FORET DODELIN – Procuration à Mme BLAZY- Présents : 37 /Procurations : 8/Absents : 4*

**00-7- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES ARTIFICIELLES – D.S.P. N°37 - LOT D.P.M. N° 53 « OASIS » - CESSIO N DES PARTS SOCIALES DE L'E.U.R.L. « PLAGE OASIS » - AVENANT N°1 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION EN DATE DU 12 MAI 2006**

**Monsieur le Maire :** Vous avez bien compris que l'on ne change pas d'exploitant mais seulement de forme. On passe d'une EURL à une SARL. Je rappelle que ce lot de plage est mis en concurrence dans le cadre de la délégation de service public et que dans chaque cas on vérifie qu'il n'y ait pas une cession de parts trop importante, et quand il y en a une, on avertit celui qui prend les parts comme celui qui les cède, que rien ne garantit que cette plage restera en exploitation lors de la prochaine délégation de service public.

Nous passons au vote :

Non participation ? M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE et M. AUBRY

Qui est contre ? Qui s'abstient ? à **l'unanimité des suffrages exprimés** (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

**00-8- PLAGES NATURELLES & ARTIFICIELLES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES - EXERCICE 2008 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Monsieur le Maire :** Mes chers collègues, l'élément sur lequel nous pouvons nous réjouir c'est que l'on a quand même une étude sérieuse et précise pour pouvoir se faire une idée de la situation.

En dehors du respect du cahier des charges, il y a des situations économiques différentes (saine, à surveiller et délicate). En réalité, tout cela ne traduit pas l'économie générale du contrat global. Si je prends un exemple d'établissement les pieds dans l'eau, la plage "Belles Rives" qui ne génère pas un apport financier important, ne met pas pour autant l'exploitation de la plage attenante de l'hôtel, dans une précarité financière.

Il faut regarder ces bilans avec une vision de ce qui existe sur le domaine privé communal et sur le domaine public communal. Lorsqu'une délégation de service public ne correspond qu'à la partie sable et que cette partie a sur le domaine public communal une exploitation commerciale florissante, cela veut dire qu'elle ne met pas en danger la qualité de l'exploitation, même si elle est précaire.

Je voudrais rappeler que les redevances versées à la Commune par les plages naturelles s'élèvent à la somme de 772 000 €, pour les plages artificielles à 420 000 € et au total à 1 192 221 €. Sur cette redevance, la Commune reverse à l'Etat 575 366 € ce qui aboutit à une recette pour la Commune de 616 855 €.

Les situations saines sont de 62 % soit 29 lots, 11 lots sont dans une situation à surveiller (23 %) et 7 lots sont dans une situation délicate (15 %).

Sur ce bilan, j'ai l'intervention de tous les groupes de l'opposition.

**Madame VERCNOCKE :** Monsieur le Maire et chers collègues, c'est surtout une réflexion d'ordre général, plus formelle qu'autre chose, assortie d'une question que je vous propose.

Le rapport qui nous est présenté est maintenant sous l'impulsion du Conseil municipal puis des services de la Commande publique. Il est réalisé de façon synthétique, pratique, efficace et même économique si on rappelle les 70 000 € qui ont été épargnés par rapport à son externalisation.

Donc, de notre côté, de manière générale, on peut dire qu'un grand effort a été fait pour essayer de transformer cette approche de la gestion des plages en un véritable outil. Dans ce cas, ne faudrait-il pas demander aux délégataires, non pas d'en faire autant mais tout au moins d'essayer parce que, quand on lit à la page 6 par exemple, où les auteurs du rapport ne pouvant faire autrement, écrivent "que certains délégataires ont uniquement présenté les comptes sociaux de la société exploitante sans distinguer les produits et charges relevant du périmètre de la délégation", on ne devrait plus avoir à lire ce genre de remarque.

Ceux qui font le rapport ne devraient plus fournir ce travail. Les exemples ne manquent pas, je vous les cite rapidement : depuis les absences de bilan (lot n°8), ou de liasse fiscale (lot n°16), en passant par les rapports incomplets (lots 44 et 48), l'absence de toute explication pour résultat catastrophique (lot 22), la confusion entre les lots 13, 14, 14 bis, ou bien 41 et 42. Le mieux c'est la non séparation des activités hôtel, restaurant, plage, pour un certain nombre d'autres.

On voit bien que dans certains cas, les délégataires laissent le soin aux autorités municipales de distinguer les revenus des édredons, du veau Marengo et des parasols. Ce n'est quand même pas notre travail, ni celui des services, si on ne fournit pas les détails de tout reconstituer sans en avoir les moyens.

Si beaucoup d'efforts de clarification ont été faits par les services municipaux, comme la fourniture de formulaires, si j'ai bien compris, les déclarations sont quand même formatées, la question est donc celle-ci : que devons-nous faire pour obtenir des comptes plus rigoureux qui mettent bien en évidence, bien isolée, la gestion de la délégation de service public elle-même, puisque ce que nous voulons tous c'est un outil d'évaluation.

Je vous remercie.

**Mademoiselle DUMAS** : Comme Mme VERCNOCKE, je voudrais commencer mon propos en relatant en effet une partie du rapport de la page 5 qui précise que l'étude d'analyse économique et financière des rapports des délégataires faite maintenant par les services de la Mairie, donc par des fonctionnaires, a permis une économie de 70 000 euros. Il est toujours bon de remettre en place des vérités c'est-à-dire que la fonction publique ne coûte pas si cher que cela, et permet aussi des économies et particulièrement dans une époque où...

**Monsieur le Maire** : ... de temps en temps, les décisions que prend le maire dans ce sens sont saluées par l'Opposition quel que soit son bord, et cela me satisfait.

**Mademoiselle DUMAS** : J'espère qu'elle sera saluée aussi par une réforme territoriale qui évitera de casser cette fonction publique.

**Monsieur le Maire** : C'était trop beau...

**Mademoiselle DUMAS** : Revenons aux plages. Malgré une description du contexte économique de 2008, qui d'ailleurs nous explique bien que la fameuse crise dont on se sert régulièrement pour justifier la politique actuelle...

**Monsieur le Maire** : ... qui n'existe pas ?

**Mademoiselle DUMAS** : Oui, qui existe mais pas seulement depuis 2009 puisque là, sur les rapports d'activité 2008 on nous cite les mêmes propos qu'on nous ressort régulièrement cette année. Malgré toute cette description du contexte économique, je constate que les plages souffrent beaucoup moins que d'autres secteurs puisqu'en effet, 30 lots sur 47 ont des chiffres d'affaires 2008 supérieurs à 2007.

Pourtant, les tranches de calcul des redevances sont toujours au nombre de trois et sont en plus forfaitaires par chaque tranche. Les tranches de calcul des redevances sont donc plafonnées à un chiffre d'affaires d'un peu plus de 450 000 €. Cela revient à dire que la plage ayant 450 000 € de chiffre d'affaires, ou 1 million et plus, paie la même redevance.

Les plus gros chiffre d'affaires sont donc favorisés face à cette redevance. Le bouclier fiscal existe aussi pour les plages.

A l'heure où la Commune cherche des entrées d'argent nouvelles, nous faisons une proposition. Faisons une étude économique précise et instaurons plus de tranches et une progressivité plus juste pour le calcul de la redevance, sans plafonnement, sur le chiffre d'affaires.

Nous pouvons, sans aucun doute, dans ce cadre, réaliser des augmentations de recettes.

**Monsieur le Maire** : Pour quelqu'un qui ne prend pas part au vote, vous avez des avis sur la question. C'est assez formidable de se situer dans un contexte dans lequel à la fois on s'interdit de décider quoique

ce soit, et on critique les éventuelles décisions qui ont été prises.

Puisque vous avez posé une question sur la réforme territoriale, et que vous sortez du contexte, je vous rappelle que la réforme ne touche en rien les prérogatives des Communes et qu'elle les renforce même. Elle renforce les intercommunalités et par conséquent, si vous voulez débattre de ce sujet avec moi à l'intérieur du Conseil municipal, je serai obligé de vous rappeler - si vous lisez bien la loi à venir - qu'elle renforcera le pouvoir de la Commune et des services municipaux. Donc, ce que vous dites est faux comme dans beaucoup de cas.

Ensuite, sur les tranches : en fallait-il ? Ce n'est pas une mauvaise question. Lorsque la Ville d'Antibes met en place une redevance d'occupation du domaine public, elle ne regarde pas la valeur rapportée par la terrasse. Elle s'emploie à trouver des critères (zone touristique ou non, terrasse couverte ou non...) pour différencier le montant de la redevance.

Cela prouve bien que parfois, quand on régleme, on laisse effectivement quelque chose qui doit vous écorcher, on laisse la "libre concurrence". Cela permet au service public de se dégager d'un certain nombre d'obligations qui consistent à dire que si vous ne faites pas de profit, il n'est pas inutile de penser que l'on puisse supprimer alors la délégation de service public.

Tandis que si on le fait uniquement en fonction des revenus, on pourrait même se trouver un jour en train de subventionner les exploitants des plages s'ils se trouvent avec un déficit important.

Il faut pousser la logique jusqu'au bout et se mettre à raisonner en se demandant comment on peut avoir une bonne gestion de l'espace public.

Pour ma part et je vous rejoins sur ce point, je trouve que compte tenu de l'investissement fort de la Ville d'Antibes, même lorsqu'elle se passe de services privés pour évaluer l'exploitation et qu'elle économise 70 000 €, cet investissement est fort.

Lorsque l'on voit le rapport de l'ensemble des plages sur l'activité de la Ville d'Antibes, il y a un impact négatif car très probablement, l'ensemble des services mobilisés coûte plus cher que ce qu'il rapporte.

Je vous proposerai, on verra si vous participerez ou non au vote, une augmentation des tranches et des redevances qui correspondent aux services que la Ville met à la disposition de l'ensemble des personnes, y compris des études que l'on a vu tout à l'heure, qui sont importantes pour les exploitants.

Celui qui réussit doit pouvoir le faire et ne doit pas servir de vache à lait. Je souhaite cependant que le service rendu par la Ville soit retourné avec une redevance plus importante que celle qui est mise aujourd'hui dans le compte d'exploitation.

Pour Mme VERCNOCKE, je partage votre avis. Il n'est pas acceptable, après trois ou quatre relances on continue à ne pas nous donner l'exhaustivité des bilans. C'est très clair. On ne peut pas vivre dans la non transparence, même avec un effort important des services qui ne sont pas là uniquement pour calculer chaque fois quels sont les éléments indispensables à un dossier réglementaire.

C'est la raison pour laquelle nous tiendrons compte de ces éléments-là lors des renouvellements des délégations de service public. Je veux avoir des professionnels qui jouent dans l'excellence, dans la qualité et qui aient une totale transparence avec les partenaires essentiels qui sont l'Etat et la Ville d'Antibes.

Je prends acte comme vous de l'insuffisance de quelques-uns qui doit être corrigée et qui sera un des éléments du choix ou du non choix et de la poursuite ou de la non poursuite de l'exploitation privée des plages d'Antibes Juan-les-Pins.

**Monsieur AUBRY** : Monsieur le Maire et chers collègues, cette analyse nous paraît intéressante et témoigne de l'excellent travail des services, notamment de la Commande publique.

On remarque, comme pour toute délégation de service public, on l'a vu avec l'eau récemment, les rapports sont remis très en retard, ils sont incomplets, cela augmente le mérite de la Direction de la Commande publique mais cela nous pose un problème quand même pour l'analyse et le fait que nous le tolérions de fait, pour l'instant, même si vous nous assurez qu'à l'avenir il en sera tenu compte.

Ceci dit, le problème de cette étude c'est qu'elle se concentre sur l'aspect économique et financier et on voit peu d'autres aspects traités, notamment ceux qui sont liés à l'environnement. Après tout, le développement durable ne concerne pas seulement l'économie et les finances, c'est également l'environnement et le social.

J'ai vu très peu, dans les rapports, d'éléments sur le respect de l'environnement, sur l'hygiène, et sur le social. Lorsque je vois les emplois et on peut se féliciter du nombre d'emplois que génère cette activité économique pour la ville mais on remarquera quand même que les salaires moyens, pour des temps pleins, sont relativement faibles.

Peut-être faudrait-il développer cette présentation pour intégrer les éléments d'environnement, de social et puis aussi peut-être les aspects légaux, puisqu'après tout peut-être que le Conseil municipal sera intéressé de savoir si tel ou tel délégataire, à un certain moment donné de son exploitation, a bien respecté la loi. Si on s'amuse à faire des contrôles l'été on aurait effectivement des surprises quant au respect de la loi et au respect du libre usage de la bande du littoral au droit de leur établissement.

De même, le personnel qui est listé est celui de l'établissement mais si vous regardez bien ce qui se passe notamment à Juan-les-Pins, on s'aperçoit que d'autres services sont apportés aux estivants, notamment des services de massages, de manière non déclarée, et normalement le délégataire de service public devrait intervenir pour empêcher cela. Cela fait aussi partie de son rôle de délégataire.

**Monsieur le Maire** : Merci Monsieur AUBRY. La réglementation, pour une délégation de service public, demande à ce que l'on obtienne le bilan économique et financier.

Au moment du renouvellement des plages, on se pose la question du sanitaire, de l'assainissement, de la gestion de l'ensemble, c'est logique, mais pas chaque année. Pour les restaurants ayant une terrasse, on ne leur demande pas quel est le bilan économique, social, de leur exploitation. Il faut rester raisonnable, sans excès de contraintes qui risqueraient de tuer ces petites exploitations. Vous voyez la disparité des chiffres d'affaires : il y a de tout petits exploitants en situation limite et des affaires qui marchent bien.

Actuellement, la Majorité n'a pas à stigmatiser en permanence ceux qui réussissent dans ce pays. En réussissant ils créent de l'emploi. Je préfère une plage où il y a trente personnes employées qu'une plage où il n'y a qu'une personne un jour sur deux. La prestation est excellente et le retour en matière d'emploi et de tourisme est positif.

On peut aussi avoir des bilans corrects, transparents, et exploitables par le service qui a le devoir de demander un compte rendu sans pour autant devenir tatillon et demander des choses non réglementaires dans le domaine concerné. Il faut trouver cet équilibre.

C'est une information du Conseil municipal et je remercie chacun d'être intervenu.

Je rappelle comme l'Opposition l'a dit, 70 000 € ont été économisés par les services municipaux puisqu'ils ont pris en charge l'ensemble des éléments permettant l'exploitation. Cela veut dire que dans la part du public et du privé, tant sur les appels à des bureaux d'études que sur les appuis que la Ville d'Antibes doit apporter, on doit toujours avoir en tête la compétence, la transparence et l'efficacité mais ce n'est pas toujours au cas par cas que l'on peut le trouver.

Dans ce cas, une fois de plus la Commande publique a bien fonctionné. Je rappelle qu'elle a obtenu un prix national, décerné récemment.

*Arrivée de M. GONZALEZ avec la procuration de Mme BOUFFIER*

*Présents : 38/Procurations : 9 /Absents : 2*

*Arrivée de M. BAYLE, la procuration à M. RAMBAUD s'annule*

*Présents : 39/Procurations : 8 /Absents : 2*

*Départ de M. SEITHER – Procuration à M. ROUX*

*Présents : 38/Procurations : 9 /Absents : 2*

*Départ de Mme GAILLOT –Procuration à Mme DEPETRIS*

*Présents : 37/Procurations : 10 /Absents : 2*

Départ de Mme DUMONT – Procuration à Mme PUGNAIRE  
Présents : 36/Procurations : 11 /Absents : 2  
Départ de Mme RAVEL – Procuration à M. DUJARDIN  
Présents : 35/Procurations : 12 /Absents : 2

## **MONSIEUR GONZALEZ**

### **01-1- PLU D'ANTIBES JUAN-LES-PINS – BILAN COMPLÉMENTAIRE DE LA CONCERTATION SUR LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROJET DE PLU ARRÊTÉ LE 21.12.2006 – NOUVEL ARRÊT DU PROJET D'ÉLABORATION**

**Monsieur le Maire** : Ni Jean-Pierre GONZALEZ ni moi-même, ne voulions pas que le débat et l'enquête publique démarrent sans que le Conseil municipal n'en ait pris connaissance. Si bien que vous avez assisté à une présentation globale et vous avez bénéficié, en primauté, des documents concernant le PLU.

Néanmoins, vous le savez, ce PLU diffère de l'ancien POS, sur un certain nombre de points qui sont dus au fait de l'ajout du PPRIF, au fait que le Grenelle de l'Environnement a été voté et nous devons en tenir compte, et le fait aussi que l'habitat social peut-être désormais pris en compte dans le PLU, dans le cadre des lois votées par la Majorité, et permettre une vision à moyen terme de l'organisation de la mixité sociale en matière d'urbanisme.

Aujourd'hui nous sommes dans une délibération qui fait suite à la Commission d'Urbanisme, grands travaux et déplacements urbains. Elle montre le nouvel arrêt du projet d'élaboration du PLU qui va vous être présenté essentiellement dans les différences qu'il présentait par rapport aux anciens documents.

**Monsieur GONZALEZ** : Ce document qui va vous être proposé est à quelque chose près identique à celui qui vous a déjà été proposé en concertation la fois précédente.

Simplement, la concertation avec la population a apporté quelques modifications mineures et peu nombreuses. Je voudrais dire aussi que c'est un document très lourd à porter pendant ces six dernières années, et qui m'a pris la plupart de mon temps en dehors des permis de construire et des autorisations.

Je dois dire que je vais pouvoir être plus libre quand ce PLU sera arrêté et approuvé à la fin de l'année, pour disposer un peu plus de mon temps pour d'autres occupations. Merci.

**Monsieur MALBERT (Bureau d'études)** : Vous allez voir les dispositions essentielles de ce PLU que vous devez arrêter. Cet arrêt conclut la phase d'études, vous entrerez ensuite dans une phase administrative.

On vous a distribué un dossier complet mais malheureusement, il y a eu une erreur matérielle qui s'est glissée concernant plus particulièrement les emplacements réservés lors de la duplication.

Le plan relatif aux emplacements réservés est bon, en revanche, il y avait quelques scories sur la liste des emplacements réservés et nous vous avons fait parvenir la liste normale que vous deviez attendre.

Vous aviez arrêté ce PLU en 2006, et vous avez re-délibéré en 2008 pour prendre en compte le PPR incendie et également pour prendre en compte la réforme du droit des sols de 2007 et également l'intégration de la ZPPAUP.

De plus, à partir de cette date, de nouveaux textes sont apparus :

- une nouvelle contrainte supra-communale, à savoir plus particulièrement le Schéma de Cohérence Territoriale qui est de la compétence de la Communauté d'agglomération, a été approuvé en mai 2008 ;
- le plan de déplacement urbain, approuvé en 2008, et vous verrez lors du chapitre "Déplacements" les conséquences ;
- la Loi sur l'engagement national pour le logement de 2006 avec son prolongement de la loi Boutin du 25 mars 2009 ;
- la Loi Grenelle 1 et on a un peu anticipé dans ce PLU, par rapport au projet de Grenelle 2 ;
- également des nouvelles données statistiques émanant de l'INSEE qui a des conséquences en matière de développement démographique et développement de l'habitat ;
- et également de nombreux projets en cours, émanant soit de la CASA, soit de la Commune.

En ce qui concerne l'action économique, en rappel du projet d'aménagement et développement durable parce que les dispositions réglementaires de votre PLU doivent être compatibles aux orientations de votre PADD, c'est un élément essentiel d'un PLU par rapport à feu le Plan d'Occupation des Sols. Vous aviez mis l'accent sur le confortement des activités économiques, que ce soit en centre ville ou dans les divers quartiers.

Egalement, votre ambition c'est de soutenir les activités économiques en liaison avec le parc de Sophia ou la Technopôle.

Sur le PLU qui vous est proposé pour son arrêt, nous avons inscrit une servitude d'urbanisme pour études, on a pris des dispositions pour densifier les zones d'activité des Trois Moulins et des Croûtons, également, il y a une réflexion en cours sur le secteur Marenda Lacan, et également, des éléments qui permettent de renforcer l'activité touristique, culturelle et nautique.

En ce qui concerne le secteur d'études, qui se situe au niveau de l'échangeur de l'autoroute, sur quasiment des terrains communaux, la Commune a instauré une servitude d'urbanisme au titre de l'article L123-2-A, c'est-à-dire que la Commune se donne le temps de la réflexion et elle devra sortir obligatoirement un projet avant les cinq ans qui suivent l'approbation de ce PLU. Il y a des projets ambitieux qui sont en train de sourdre et ce secteur d'études concerne presque 10 hectares.

En ce qui concerne l'habitat et le logement, votre ambition ou votre orientation retenue dans le PADD c'était de diversifier l'offre de logements et de favoriser la mixité urbaine afin qu'elle soit fonctionnelle ou sociale.

En ce qui concerne également le PLU communautaire émanant de la CASA dont vous devez prendre en compte les orientations. En rappel, ce PLH a retenu comme ambition la production de 900 logements par an et au minimum 50 % de logements aidés globalement sur l'ensemble du territoire de la CASA.

Sur le PLU, tel que vous est proposé, il y a l'instauration de servitudes d'urbanisme au titre de l'article L.123-1-16 et également l'instauration d'emplacements réservés pour le logement social. Il faut rappeler malgré tout, que la Commune n'a pas attendu l'instauration de son PLU pour déjà amener une politique sociale en la matière. On s'aperçoit à l'analyse que depuis plus de cinq ans, lorsque chaque programme de constructions neuves, il est venu d'usage sur la Commune qu'au minimum 20 % de logements sociaux soient réalisés. Pourquoi 20 % ? tout simplement parce que la loi Solidarité Renouvellement Urbain exige que les Communes aient 20 % du parc de logement social, par rapport au parc des résidences principales. Ce qu'il faut savoir aussi c'est qu'Antibes a à peu près plus d'un tiers qui relève des résidences secondaires.

A chaque fois qu'il y a une action, c'est sans doute plus de 20 % de logements sociaux que nous avons. Dans le projet de PLU, cette volonté très forte se traduit par une traduction réglementaire de servitude d'urbanisme au titre L.123-1.16.

Sur les secteurs les plus denses de la Commune. Cette instauration du L.123-1-16 a les conséquences suivantes : c'est sur un grand espace, la Commune fixe un pourcentage de logements sociaux qui sera réalisé. Autre action, l'inscription de terrains par des emplacements réservés au titre de la mixité sociale.

Pour être beaucoup plus précis sur le L.123-1-16, c'est tout simplement que dans le règlement il est exigé que tout projet de constructions neuves ou de changement de destination, à savoir qu'un hôtel qui veut se transformer en usage d'habitation, pour une SHON supérieure à 1 000 m<sup>2</sup> (on ne va pas instaurer ça pour une villa), d'effectuer un minimum de logements sociaux qui varie selon les secteurs :

- zones UA, UB, UC etc. et la zone UM du secteur des Combes, c'est 35 % de logements sociaux qui sont répartis plus particulièrement sur les PLAI et PLUS (prêt locatif d'usage social) et 5 % de PLS qui relèvent du 1 % patronal ;

- pour les autres secteurs UCA1, UCA2, UCA3 c'est 50 % ;

- les secteurs UDA, UDB, UDC, ce sont des zones moins denses avec une exigence de 30 % ;

- pour le secteur à plan de masse, hors secteur des Combes, c'est 50 %.

L'effort est conséquent. Cela nous permet d'envisager à moyen et long termes, une capacité théorique de trois mille logements sociaux. Cet effort est sur l'ensemble des secteurs urbains de la Commune. Les

zones d'habitat de faible densité ne sont pas intéressées, bien entendu.

Le deuxième élément en matière de logements sociaux et de mixité sociale, c'est l'inscription d'emplacements réservés. Nous avons instauré 45 emplacements réservés pour le logement social et comme c'est un emplacement réservé il faut un bénéficiaire : la CASA, puisque la compétence habitat lui appartient.

Cela permet, en capacité théorique, la possibilité d'édifier 1 500 logements sociaux. En surface, cela représente 22 hectares. Là également, ces emplacements réservés sont répartis dans les zones denses de la Commune mais cela concerne tous les quartiers.

Au niveau du renouvellement urbain, dans les espaces mutables ou disponibles tels que nous les avons identifiés dans le PADD, des actions sont mises en place par un secteur à plan de masse, donc avec une forme urbaine qui est dessinée et également l'instauration d'une servitude d'urbanisme au titre du L.123-2-A c'est-à-dire des secteurs d'études.

Cela concerne plus particulièrement le plan de masse au secteur Nord Ouest des Combes, celui de Rabiac Estagnol, également une extension du plan de masse chemin des Aloès et route de Grasse et aussi des projets que la Commune va élaborer sur les quartiers de la Fontonne, Marendra-Lacan, Bunoz Stade Nautique, les Pétroliers, les Trois Moulins et les Terriers Nord.

Le secteur des Combes que je vous ai présenté précédemment, est un élément fort de votre PLU. A l'origine, dans le POS, c'était une zone plus vouée à l'activité économique. Dans le PLU nous avons privilégié la mixité fonctionnelle, puisque 25 000 m<sup>2</sup> d'activité de commerces et de services sont possibles - cela concerne plus particulièrement des rez-de-chaussée mais si ce sont des bureaux, ils peuvent être aux étages - mais également la possibilité de 1 200 logements, dont 35 % (soit 420) seront à usage social.

Ce quartier est dessiné. Ce que vous voyez en rouge sur la diapo, c'est ce qui va relever de la maîtrise publique, plus particulièrement, ce ne sera pas seulement affecté à de la voirie, il y aura des espaces publics, une coulée verte depuis le garage Renault, tout le long de la zone d'Ouest en Est, où ce sera un grand mail une grande prairie.

Autre point : c'est l'instauration du secteur d'étude, celle des Trois Moulins au Nord de l'autoroute, mais également, c'est la même démarche qu'aux Combes, c'est l'apparition de deux secteurs d'étude qui vont permettre également de privilégier la mixité fonctionnelle et la mixité sociale.

Le premier c'est les Combes Nord et tout le secteur des Terriers où là aussi la Commune va dessiner un véritable éco-quartier.

Troisième thème : le paysage et l'architecture : dans le PADD vous aviez mis l'accent sur la qualité environnementale de ce document et également continuer sur la démarche de ville-parc. Sur le PLU, que pouvons-nous retenir ? Nous avons pris des dispositions pour assurer une meilleure aération du tissu urbain.

Nous avons également redéfini les parcs et jardins à protéger, les bâtiments remarquables et également la prise en compte de la ZPPAUP, sur laquelle vous avez été amenés à vous prononcer en décembre, dans le PLU, sachant que cette ZPPAUP vaut servitude d'utilité publique et que votre PLU doit être compatible.

Sur les parcs et jardins à protéger, sur le PLU précédemment arrêté il y avait 75 hectares, aujourd'hui il y en a 137 (soit + 80 %). Ces espaces sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Au niveau des bâtiments remarquables, en 2006 il y en avait 90, aujourd'hui un effort a été engagé et nous avons triplé le nombre (276).

Les espaces boisés classés : au PLU 2006 il y avait 308 hectares, aujourd'hui 314. Ceci étant, comme vous êtes "commune littoral" votre PLU doit être vu par la Commission des sites et des paysages pour les espaces boisés classés et la Commune est passée devant elle le 16 décembre 2009 et a reçu un avis favorable.

Quatrième point : environnement et gestion des risques. Que pouvons-nous retenir ?

- comme le dit la ZPPAUP, le but est de protéger les grands domaines. Donc nous avons assuré des protections des grandes unités paysagères tout en permettant quelques nouvelles constructions mais en veillant à leur impact paysager ;

- la réalisation d'une annexe de cahier de recommandations, sur la protection de l'environnement et l'insertion dans le paysage ;

- la mise en œuvre d'une réglementation issue du Grenelle 1 de l'Environnement et le Grenelle 2, sur lequel nous avons anticipé puisque la loi n'est toujours pas votée. Nous avons procédé à des modifications et des zonages en fonction du PPRIF ;

- le Grenelle 1 de l'Environnement, celui-ci permet la bonification du COS pour les constructions répondant à des objectifs de performance énergétique. Le Grenelle 2 permet la bonification du COS mais également des hauteurs et des emprises.

Le Grenelle 1 a été pris en compte dans le projet de PLU que je vous présente, en revanche, pour le Grenelle 2, certaines dispositions n'ont pas été encore prises dans ce PLU en attente du vote de la loi par le Parlement.

Bien entendu, qui dit augmentation du COS c'est-à-dire 20 % que permet le Grenelle 1, il y a une réflexion qui a été menée de la part de la Commune en disant "je ne veux pas bouleverser fondamentalement la forme urbaine existante" et on a vu lors de la consultation que les gens étaient sensibles particulièrement sur les densités mais également sur les hauteurs.

En ce qui concerne la règle de densité, cela nous a conduits aujourd'hui à diminuer de 20 % les COS qui existaient auparavant tout en pouvant les rétablir de 20 % si bien entendu ils optent pour une démarche de Haute Qualité Environnementale.

Quant au cahier des recommandations, il est annexé au PLU et prend en compte les grands thèmes en la matière.

Au niveau du PPRIF, celui-ci a été approuvé par l'Etat, le Préfet, le 17 juin 2009 et il vaut servitude d'utilité publique. Concernant les risques, vous avez 166 hectares d'incendie de forêt en zone rouge, qui se traduit quasiment par une inconstructibilité et vous avez le PPR inondation qui concerne 92 hectares. Si vous additionnez, cela fait quasiment 10 % de votre territoire communal qui se retrouve protégé ou gelé suivant ce que l'on veut indiquer en la matière.

Ce PPR "Incendie de forêt" a des conséquences sur le zonage et un autre sur les espaces boisés classés. La démarche est la suivante : lorsque ces propriétés sont concernées entièrement par une zone rouge, est qu'auparavant on l'avait classé en zone constructible (Zone Urbaine), ils deviennent donc inconstructibles, (Zone Naturelle).

En revanche, lorsqu'une unité foncière, et cela arrive notamment sur l'Ouest de la Commune (St Maymes), est à cheval sur une zone Bleue et sur une zone Rouge, pour ne pas geler toute la constructibilité de cette parcelle, ce qui relève de la zone Rouge est protégé avec un espace boisé classé, le reste est en zone Urbaine. Cela veut dire tout simplement, comme nous avons instauré des superficies minimum sur ce secteur, même si c'est un espace boisé classé, ce secteur entre dans le calcul de la superficie minimum et bien entendu par ricochet, dans le calcul de la règle de densité du COS.

Les déplacements : il a été instauré le Plan de Déplacement Urbain, adopté et approuvé en 2008 par la CASA, celui-ci demande une promotion des transports collectifs et nous avons été conduits à retenir la création d'une ligne de transport en commun en site propre structurant entre Antibes et la technopôle. Cette ligne desservira les endroits denses de la Commune.

Le départ de cette ligne de transport en commun en site propre se situe sur le site de la gare ferroviaire actuel et celle-ci va évoluer puisqu'également il y aura le réseau de bus TAM et bien sûr le rail. Cela va créer un véritable pôle d'échanges prioritaire ou gare multimodale.

Egalement, ce PLU promeut les modes de déplacements doux et nous avons laissé des moyens d'élargir les trottoirs et de créer des pistes cyclables.

Ce qui veut dire que lorsque vous voyez des emplacements réservés de voirie, ce n'est pas pour privilégier les bandes de roulement mais les trottoirs et les pistes cyclables.

Nous avons revu le dessin des emplacements réservés, qui ne concernent que les élargissements réels ce qui a entraîné une réduction de 22,8 hectares soit en 27 %. Nous avons défini les emplacements réservés pour la ligne Transport en commun en site propre et la création du pôle multimodal principal.

La mise en place de ce Transport en commun en site propre n'est pas traumatisante pour la Ville, car il passe essentiellement sur la voirie existante et au nord de l'autoroute, cela concerne des terrains communaux.

Egalement apparaît le pôle multimodal à la gare qui nécessite une emprise supérieure à aujourd'hui. Il y a également des parkings-relais (appelés zones de régulation pour les transports collectifs) à la Croix Rouge, des pôles multimodaux secondaires avec des parkings-relais (gare Antibes-Biot - gare de Juan-les-Pins).

Les emplacements réservés ont été redéfinis, certains ont été supprimés parce que les voies ont été réalisées (RD 35 Bis).

Pour terminer, nous avons eu de nouvelles données de l'INSEE. Avant, l'INSEE faisait un recensement tous les sept ans, aujourd'hui l'évolution est quasiment permanente. Ce qui fait que dans ce PLU nous avons revu ou conforté notre démarche en matière de développement.

La croissance, telle qu'elle a été récemment, était de 0,66 %. Nous avons conservé ce mode de croissance modéré et maîtrisé soit 0,6 % par an, ce qui vous conduirait à l'horizon 2020, retenu pour le PLU document d'urbanisme à court terme, à avoir une population de 82 440 habitants soit une croissance de plus de 6 600 habitants.

Cela détermine les besoins en logements neufs. On s'aperçoit comme le montre le dernier recensement, un vieillissement de la population et donc moins d'habitants par logement. Aujourd'hui nous en sommes à 2 habitants par logement. Si on suit cet élément-là vous avez les besoins exprimés de l'ordre de 4 820 logements neufs répartis à 85 % en immeubles collectifs et 15 % en maisons individuelles ou d'habitat groupé. Ces hypothèses ont également des conséquences sur l'emploi, à savoir 2 825 actifs sur la Commune et si l'on garde la proportion telle qu'on l'enregistre aujourd'hui à savoir que 60 % des actifs antibois travaillent sur la Commune, cela atteindrait 2 700 emplois.

Pour terminer, si le PLU est arrêté ce soir, nous avons clos toute la phase études - et Monsieur GONZALEZ a rappelé que cela durait depuis fort longtemps, depuis 5 ou 6 ans.

Ensuite, nous allons passer dans une phase purement administrative c'est-à-dire que votre dossier de PLU sera transmis aux personnes publiques associées qui ont trois mois pour donner leur avis.

Ce sont l'Etat, représenté par ses différents services, ce sont les trois chambres consulaires, la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis, les communes limitrophes. Chacun donne son avis.

Une fois que la période des trois mois est terminée, nous recevons les avis et ensuite nous les joignons au dossier qui sera soumis à l'enquête publique prévue pour Juin 2010.

A la remise du rapport du Commissaire enquêteur, nous examinerons les avis des personnes publiques associées, le rapport du Commissaire enquêteur et les diverses requêtes, nous apporterons sans doute des modifications sur ce PLU et suivant le calendrier fixé par la Commune, ce PLU pourrait être approuvé lors du dernier trimestre 2010.

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Merci. Ces documents sont toujours complexes, volumineux, longs et lents à examiner. Je vais donner la parole, sur ce sujet majeur, à Monsieur MOLINE.

**Monsieur MOLINE** : Le PLU est effectivement un document très important pour notre ville. Il va conditionner tout le développement d'Antibes pour plusieurs années, vous venez de dire pour 2020.

C'est de l'avenir de notre ville que nous devons débattre, et une fois encore, nous avons eu un délai d'analyse trop court par rapport au temps d'études. Nous aurions énormément de choses à dire car après tout ce temps passé dans l'attente, nous avons beaucoup de regrets, sur la façon.

Il est en effet profondément regrettable que vous n'ayez pas impliqué les élus de la Commission de l'Urbanisme dans la démarche d'élaboration de ce PLU qui aurait dû aboutir à un consensus. Nous aurions pu apporter notre vision et aller beaucoup plus loin pour l'avenir d'Antibes, notre avenir, ensemble.

Nous n'avons eu récemment qu'une présentation des principales modifications entre les versions 2006 et 2010. Juste un exemple : en février 2000, Gilles Dujardin vous a présenté un projet de piétonisation de la vieille ville, il devait y avoir une commission ad hoc à laquelle je devais participer. Cela devrait être entièrement réalisé aujourd'hui - hors PLU. 10 ans plus tard on ne retrouve qu'une ligne dans le rapport de présentation page 223.

Un des points importants du PLU vise à la réappropriation piétonne du centre historique. Sur le fond, de façon générale, l'analyse est pertinente et lucide. Mais les réponses apportées sont largement bien en deçà des attentes suscitées et ce dans tous les domaines, logement, économie, loisirs, public, déplacement, protection.

Pour le logement, l'ensemble de la Commune est quasiment construit. Vous recréez du mitage en éparpillant des îlots de logements et je tiens à rappeler ici que nous sommes pour la construction de logements notamment pour actifs. Nous en connaissons la cruelle nécessité. Vous en avez principalement prévus sur les axes principaux de circulation, c'est déjà mieux, mais pourquoi la Ville d'Antibes n'utilise pas plus les organismes et de construire du logement social et de laisser au privé la construction des autres logements.

Avec un plan de masse plus affiné on arriverait à la même mixité sociale, là vous imposez au privé 30 à 50 % de logements sociaux, c'est exorbitant, en plus du mélange des genres, dommageable à la liberté de construire et d'entreprendre cela crée des effets pervers.

Le principal est une augmentation très importante et logique du prix des logements dits "libres". Vous assujettissez le COS au HQE c'est la mode. La norme française HQE c'est 14 règles à respecter, ce n'est ni un gage de bien-être ni de qualité architecturale.

L'économie avec la servitude urbaine au titre de l'article L.123-2-A du Code de l'Urbanisme, vous gelez des zones importantes. Naturellement nous attendons avec impatience le résultat des réflexions de l'Atelier national d'urbanisme sur Lacan-Marenda, le site des pétroliers, et l'espace Jean Bunoz.

Il y a également le secteur des Terriers : ce secteur qui a déjà subi l'incendie en 2008, abrite dans un environnement certes disparate, de nombreuses petites entreprises, et artisanat. Vous allez créer une autre zone de mixité urbaine avec logements, commerces et activités, je ne vois pas un ferronnier ou une entreprise de menuiserie s'installer au rez-de-chaussée d'immeuble de logements. Les zones UZB et UZC ont été créées pour cela mais une grande partie est sous servitude urbaine et le reste est déjà complet. Ce n'est pas parce que le nombre d'entreprises artisanales sur Antibes est en diminution qu'il faut faire partir celles qui subsistent encore difficilement, bien au contraire.

Concernant les loisirs, où est le terrain réservé au skate parc ? Concernant la Brague il est écrit, je cite "géré de façon qualitative la plaine de la Brague et d'aménager de façon à ce qu'elle puisse devenir un itinéraire de promenade", réponse : vous en faites une zone UL mais le quartier ne veut pas de cette zone telle que vous la réglemez.

Quel beau cadeau pour les forains, les manèges et autres attractions n'étant pas des constructions, ne sont pas réglementés. Ils pourront ainsi, avec votre bénédiction, continuer à faire ce qu'ils veulent. On est complètement à l'opposé de la qualité souhaitée. Vous contribuez ainsi à entretenir une image négative de la côte, l'exploitation du tourisme à outrance. Loin de l'objectif initial.

Les équipements publics : je n'ai pas trouvé même dans la liste reçue hier, de terrain réservé pour un vrai bâtiment administratif qui aurait permis de regrouper tous les services, source d'économie de gestion, de facilité pour les antibois et qui permettrait de restituer des surfaces importantes de logement, de locaux

commerciaux et tertiaires en centre ville.

Pour les déplacements, je cite "l'enfouissement de la voie ferrée entre Golfe Juan et Antibes Est s'avère un projet très intéressant pour éviter la coupure artificielle entre le nord et le sud de la Commune, ainsi il permet de récupérer des espaces urbains pour un nouvel aménagement qualitatif." Traduction, sur le plan de zonage : rien, sauf quatre petits ronds d'espaces réservés.

Le TCSP promis depuis 40 ans, vers Sophia Antipolis, première technopole d'Europe, n'est pas à la hauteur du problème à résoudre. Que ce soit en terme d'incitation, d'images, d'efficacité et d'itinéraires retenus. La Ville d'Antibes souhaite-t-elle le passage de la future ligne n°2 du tramway niçois sur son territoire ?

Où en est-on avec cette Arlésienne qu'est le nouvel échangeur de Biot alors que la circulation automobile est saturée. Les déplacements doux restent un vœu pieu. Où sont les terrains réservés pour poursuivre à l'ouest le chemin de Tire Poil vers la pointe de l'Illette et la pointe du Graillon comme la loi l'impose ?

La protection architecturale, c'est peut-être la partie la mieux traitée, nous vous avons soutenu et fortement encouragé en votant la ZPPAUP.

Ce sont mes premières remarques mais je ne peux mobiliser la parole. Une dernière chose avant de terminer, je voulais signaler à vos services, une erreur page 28 et 29 du rapport de présentation, les titres des plans sont inversés. Je vous remercie de votre attention.

**Monsieur PIEL** : Sur le document, vous nous aviez promis le 20 novembre quand vous nous avez fait la présentation de concertation, que chaque groupe pouvait disposer de plans papier parce qu'effectivement travailler sur l'ordinateur sur ces plans, on l'a vu tout à l'heure dans la présentation, c'est assez compliqué.

Donc, je réitère la demande, je pense que, nous sommes trois groupes d'opposition, ce ne doit pas être trop compliqué d'avoir des plans papier, je ne parle pas du texte, cela nous permettrait de travailler de façon beaucoup plus facile.

Ceci dit, le 20 novembre j'avais dit que nous trouvions intéressante la présentation du PLU mais j'avais aussi noté la mauvaise appréciation qu'il y a avait dans ce PLU, de la crise du logement dans notre commune.

Même si dans les textes - et on vient de le voir encore une fois - vous tenez compte de cette crise et de ce que nous cessons de dire depuis deux ans, force est de constater que sur cet aspect, votre plan n'est pas au niveau.

J'en veux pour preuve une des dernières présentations où l'on voit que le nombre de logements sociaux d'ici 2020 est l'équivalent du nombre de résidences secondaires. On ne peut pas de cette façon réduire la crise du logement dans cette ville, si on met ces 1 600 d'un côté et 1 500 et quelques de l'autre, il n'y a pas de volontarisme de ce côté-là.

Je rappelle quand même, qu'après quinze ans de gestion municipale, le pourcentage de logements sociaux est toujours de 6,5 %. Il n'a pas bougé. Alors, effectivement, il y a des créations de logements sociaux. Mais dans le même temps, on voit bien que ces bâtiments servent à la spéculation immobilière qui se développe y compris dans les dents creuses en pleine ville, y compris dans le cœur de Ville, y compris sur des terrains que la Ville vend, on l'a vu au Conseil municipal précédent.

Ce PLU, que vous considérez comme volontariste - je parle essentiellement de la question du logement - nous considérons qu'il n'est pas à la hauteur de l'enjeu ni de la Loi SRU d'ailleurs. Parce que j'entends "à long terme" mais la loi SRU a quand même un terme et ce terme-là c'est en fonction des 20 % des logements, je ne parle pas des résidences secondaires, qui seront à ce moment-là construits dans la Ville.

C'est un véritable plan Marshall du droit au logement que les habitants de notre ville ont besoin. On voit de plus en plus de jeunes qui ne peuvent pas se loger là où ils sont nés, là où certains ont la chance de travailler. Les retraités voient le montant de leur loyer dépasser celui de leur retraite et les femmes seules avec enfant, qui vivent à l'hôtel, en camping, en hébergement. Les familles qui s'entassent dans des studios sordides ou des caves, cette situation qui était exceptionnelle devient partagée par le plus grand

nombre.

Dans le même temps, je le disais, les constructions n'ayant pour but que la spéculation immobilière et financière continuent de pousser de plus belle. C'est la raison essentielle, et la seule d'ailleurs, qui fait que nous ne voterons pas votre PLU.

Parce qu'effectivement, sur la question des transports qui est une autre de nos priorités, moi, je partage l'idée que le TCSP - ce ne sera sûrement pas la ligne 2 du tramway de Nice, qui je crois d'ailleurs n'existera même jamais - est quelque chose qui est réalisable rapidement sur des emprises qui existent.

Je pense effectivement que c'est la bonne méthode pour réparer ce qui a été fait il y a quarante ans mais que je sache, il y a quarante ans, il n'y avait pas de projet de TCSP dans la construction de Sophia Antipolis, c'était quelque chose qui manquait cruellement. On croyait à l'époque que les gens allaient habiter dans la technopôle et allaient y travailler. Les gens qui pensaient cela se sont trompés, ils ont eu raison sur d'autres aspects mais pas sur celui-là et c'est aujourd'hui qu'il faut réparer les pots cassés.

Ce que vous proposez nous semble en tout cas correct, si c'est fait rapidement et je rappelle ce que vous m'aviez dit, je ne m'en souvenais pas, c'est à la lecture du PV le 20 novembre lors du débat que l'on a eu sur la présentation, que les travaux du TCSP débuteraient à la fin de l'année. J'espère que vous le confirmez ou alors, s'il y a eu une erreur il faut le dire car c'est dans le PV que nous avons adopté tout à l'heure.

La question que vous posiez à l'époque concernant le montant voté par le Conseil Régional pour cette ligne, les gares, les pôles d'échanges, les pistes cyclables vous les connaissez aussi aujourd'hui puisqu'elles font partie du contrat qui a été voté et qui est partagé par la CASA. Je crois que de ce côté-là vous avez tous les éléments qui vous permettent d'avancer.

Dernier point sur ce TCSP, il y a quelques jours, lors de l'assemblée générale de l'ASOA, c'est un détail qui compte, vous avez rassuré les sportifs sur l'intégrité de leur installation à Super Antibes. Je crois qu'il faut formaliser cette annonce peut-être au cours d'une réunion avec le club ainsi tout le monde sera tranquilisé quand cette chose-là sera actée. Merci.

**Monsieur le Maire** : Pour vous répondre sur le dernier point, il y a toujours eu avec Eric PAUGET, Jean-Pierre GONZALEZ et moi-même l'affirmation que l'on retrouverait les espaces sportifs dans les zones qui sont en périphérie de la zone d'incendie, non constructible. Il est quand même plus logique de penser que l'on va construire un terrain de football dans la zone non constructible plutôt que de le laisser sur une zone constructible.

Je le réaffirme chaque année mais si personne ne vient derrière instiller le doute sur cet élément, cela ne posera aucun problème, et j'ai cru peut-être grâce aux applaudissements amicaux et sympathiques de l'ASOA, qu'ils croyaient en ma parole que je tiendrai.

Sur les travaux du TCSP fin 2010, il y en a plusieurs types : il y a des travaux sur les aménagements des points noirs, les travaux de début de la plateforme multimodale et les travaux concernant le TCSP lui-même. Dans la phase actuelle on achète les emprises foncières qui correspondent à de l'investissement. Les points noirs devraient débuter fin 2010, la plateforme multimodale devrait débuter fin 2011 et le TCSP devrait être terminé en fin 2015, dans son tronçon Sophia - Croix Rouge. Voilà l'ensemble du schéma tel qu'il est prévu.

**Monsieur AUBRY** : Monsieur le Maire, Chers collègues, ce Plan Local d'Urbanisme arrive, on peut espérer qu'il soit adopté. Ceci dit, tout n'est pas parfait mais il pourra être, je l'espère, à l'avenir, modifié. Un PLU peut être modifié en fonction de ce qui est constaté.

L'adoption de ce PLU ne sert pas uniquement à donner plus de temps libre à Monsieur GONZALEZ, qui en a bien besoin, mais il sert surtout à la Commune. Il fait un constat et surtout nous précise un avenir. Dans cet avenir il y a des choses bonnes, mais parfois insuffisantes. Je vais prendre uniquement quelques points.

Ceci dit, je précise aussi que le rapport de présentation gagnerait à être parfois réactualisé car on trouve la salle de Basket Jean Bunoz, les lignes de transports en commun avec une numérotation qui date du STGA,

cela ne date pas d'hier.

Pour venir sur les points qui me paraissent essentiels, il y a le logement social. Le PLU promet, si tous les programmes sont faits, c'est donc un maximum, 3 000 logements en plus cela ferait doubler le parc de logements sociaux même un peu plus, mais cela ne nous permettrait pas d'atteindre les 20 % de la loi SRU.

Pour l'instant nous sommes à 6,5 % de logements sociaux sur la Commune, en pourcentage des résidences principales, nous nous retrouverions vers une note qui dépasserait la moyenne c'est-à-dire autour de 13 ou 14, ce qui n'est pas trop mal mais pas encore au 20 % qui sont dans la loi.

C'est seulement si on réalise tous les programmes qui ne dépendent pas uniquement de nous. C'est une vision optimiste.

A la fin de la présentation, j'ai vu la projection sur 2020, j'ai cru voir qu'il y avait 1 655 logements conventionnés prévus donc si tel était le cas, nous serions très loin des 20 % de la loi SRU mais plutôt à 10 %. Cela va dans le bon sens, on se rapproche de la moyenne mais on est loin de la note dite "excellente" de 20, sachant que certaines communes sont largement au-dessus.

En revanche, sur la mixité sociale, nous pensons que c'est bien fait, il y a beaucoup d'emplacements réservés, on disperse sur l'ensemble du territoire les logements sociaux, cela garantit la mixité. Nous approuvons le fait d'imposer aux programmes une part de logements sociaux, plutôt que faire des sortes d'immeubles sociaux et d'autres pas sociaux. C'est très positif.

Sur le territoire, quand même, certains espaces sont vides de logements sociaux en fonction de ce PLU, c'est notamment le Cap d'Antibes, et on remarque que plus la part de résidences secondaires est importante, moins il y a de logements sociaux.

On se dirige vers cette mixité mais on n'y est pas tout à fait. Certains espaces de notre territoire sont très convoités, spéculés, mais certains sont quand même oubliés de cette mixité sociale et vont faire des sortes de ghettos de riches, moins pénibles à gérer que d'autres ghettos, mais ce n'est quand même pas tout à fait de la mixité sociale.

Autre points sur les transports, la TCSP nous avons hâte qu'elle se fasse, on pense qu'elle pourrait être prolongée sur Juan-les-Pins à partir de la gare d'Antibes. Pour l'instant nous avons bien compris que c'était un bus à hautes performances, peut-être à l'avenir on pourra faire sur ce même emplacement un tramway, enfin pour l'instant ce n'est pas à l'ordre du jour, mais déjà un bus à hautes performances sera un net progrès.

Reste sur les déplacements :

- quelques efforts ont été faits pour les cheminements piétons, qui sont distincts des routes mais peut-être pas assez ;
- il y a peut être dans les emplacements réservés pour les déplacements, trop d'élargissements dont les voitures profiteront ;
- les pistes cyclables ne sont pas assez séparées de la voirie, il n'y a pas de cheminements pour les vélos distincts de la circulation routière et dans la réalité les quelques pistes cyclables dont nous disposons sur la Commune sont souvent des lieux de stationnement pour les automobiles, notamment près du carrefour Weisweiler par exemple.

Oui, en effet, ce PLU va dans le bon sens, il nous laisse un peu sur notre faim, on se dit que si le PLU n'est pas adopté, ce ne sera vraiment pas bien parce que la situation actuelle n'est pas acceptable, le PLU va dans ce sens et on hésite un peu sur notre vote.

Il faut aller dans la bonne direction mais nous ne sommes pas encore à l'arrivée, il reste encore beaucoup de choses à faire, je me réjouis évidemment que des progrès aient été imposés par les lois Grenelle 1, Grenelle 2, que moi aussi je considère comme insuffisantes mais qui ont quand même aidé à aller dans le bon sens.

Je vous remercie.

**Monsieur GONZALEZ** : je me réjouis tout d'abord qu'en filigrane, les groupe aient dit que ce PLU allait dans la bonne direction et même mieux, en écoutant Monsieur PIEL, sauf pour le logement social suivant son appréciation.

Je dois dire que par rapport à notre territoire et à la mixité fonctionnelle que nous souhaitons, nous sommes allés au bout des possibilités que nous offrait le foncier.

Il ne faut pas en effet être dupe des pourcentages qui sont demandés au niveau national et considérer le foncier dont nous disposons. J'ai entendu Monsieur AUBRY dire qu'il y avait une mixité sociale qui n'était pas valable pour certains quartiers, ce n'est pas parce que c'est un quartier de résidences secondaires, en l'occurrence Saint-Maymes et le Cap d'Antibes, c'est parce que ce sont des quartiers à habitat diffus et que je vois mal une villa construite avec deux chambres à effet social et deux chambres à effet libre. Vous comprendrez bien que cela n'a rien à voir avec la qualité d'occupation du domaine, c'est simplement une question d'habitat diffus ou collectif.

Je vous donne un exemple à St-Maymes : sur le terrain des anciennes pépinières Martelly, un projet de villas groupées nous a été soumis, nous avons alors demandé si le projet se faisait, qu'il y ait 30 % de logements sociaux, mais vous comprendrez bien que sur tous les autres secteurs où il y a de l'habitat diffus individuel ce n'est pas envisageable.

Le logement social c'est un problème qu'on essaie de résoudre en fonction des possibilités de notre foncier et contrairement à ce que j'ai entendu de la part de Monsieur MOLINE, le fait d'avoir obligé tous les promoteurs à produire du logement social, cela a un effet bénéfique C'est la baisse du foncier générale et c'est par ce seul instrument que l'on pourra arriver à concrétiser notre volonté de produire du logement social . En effet, ce n'est pas le tout de dire il faut construire du logement social, on le construit sur quoi ? Sur du foncier, et si le foncier est élevé comme il l'est actuellement, on aura toujours beaucoup de difficultés et contrairement aux objectifs que l'on s'est donnés, on n'y arrivera pas et c'est pour cela que la politique que l'on a choisie me paraît être la bonne pour arriver au résultat que l'on souhaite.

Voilà ce que je voulais dire sur le logement social, je pense que nous avons depuis une quinzaine d'années, souhaité une mixité sociale et fonctionnelle, très forte sur notre Commune, c'est une politique réussie en qualité d'intégration, il manque le nombre, ce PLU va nous permettre d'avancer dans ce sens là. Oui, nous n'atteindrons pas 20 % sans doute dans dix ans, mais est ce vraiment l'objectif ? La loi l'a prévu, c'est vrai, mais je crois qu'il y a un objectif essentiel, c'est que les gens soient logés dans des logements de qualité et non dans des ghettos, dans de grandes barres.

C'est notre volonté et c'est toute la politique que nous mettons en place dans ce PLU et si nous atteignons 13 ou 14 % , je pense qu'à l'heure actuelle, c'est vers ce chiffre là peut être qu'on arrivera à tendre à satisfaire les besoins de la Commune.

En ce qui concerne les critiques sur les pistes cyclables, Monsieur AUBRY, sachez que l'on a un gros problème là aussi, la voirie est déjà tracée, sauf à vouloir pour les réaliser, empiéter sur le domaine privé, ce qui coûterait fort cher, et avoir là aussi des acquisitions foncières qui atteindraient certains jardins, certaines maisons même.

Aussi, nous pensons qu'il faut être réalistes, si l'on souhaite avancer dans ce domaine là, il convient de commencer par aménager des pistes cyclables là où c'est réalisable et ensuite on verra à moyen ou long terme ce qui sera possible de faire sur des axes essentiels pour, à ce moment là effectivement, nous sommes tous d'accord avec vous, dans la mesure du possible, séparer les pistes cyclables de la voirie et des trottoirs. C'est ce que nous allons faire chemin des Terriers, c'est pour cette raison que nous nous battons pour avoir certains élargissements, pour pouvoir faire des pistes cyclables qui descendront des Semboules et qui iront jusqu'au centre ville.

J'ai aussi entendu Monsieur MOLINE dire que nous n'avons pas fait de réserve foncière pour le centre administratif dont on parle beaucoup.

Mais sur Marenda Lacan, nous possédons suffisamment de terrains pour envisager qu'un centre administratif puisse venir s'installer à cet endroit, pourquoi faire une réservation foncière qui coûterait fort cher à la réalisation alors que nous avons certains terrains qui le permettent.

Voilà, Monsieur MOLINE, je crois que comme pour les réservations foncières, des infrastructures routières, il y a celles qui nous appartiennent déjà et qui n'ont pas besoin de figurer sur le document du PLU et il a les autres que nous devons acquérir pour finir effectivement la voirie.

Vous avez également parlé de la piétonisation de la ville, permettez moi de dire que ce n'est pas en dehors et vous avez souligné que le rapport de présentation en parlait, même d'une ligne, c'est une volonté politique qui est affichée mais ce n'est pas le document du PLU qui va vous dire où on va piétoniser, ce sera au Conseil municipal de prévoir, année après année, les rues qui le seront.

Monsieur le Maire, je crois que , compte tenu de ce qui a été avancé, par les groupes d'opposition, personnellement je ne peux qu'être satisfait, les critiques de Monsieur MOLINE ne me paraissant pas être à la hauteur du document.

**Monsieur le Maire :** mes Chers collègues, ce document est un document qui est imprégné des Grenelles de l'Environnement. Il est imprégné et dicté et lorsque la majorité a voté les deux Grenelles, elle l'a fait avec des propositions. Enfin, je rappelle que c'est l'Assemblée nationale dans sa totalité qui a voté les deux Grenelles et que ces délibérations ont donc été prises à l'unanimité.

Bien sûr, comme dans toute unanimité, il n'y a pas uniformité, et on peut toujours dire qu'on aurait pu aller un peu plus loin et pourquoi dans ce quartier ? On aurait pu faire un peu plus ou un peu moins et j'entends dans les quartiers, à la fois l'inquiétude et l'attente.

L'inquiétude de ceux qui disent : « *tous ces logements sociaux qu'est ce que cela va donner* » mais cette inquiétude diminue, elle diminue parce que Mme BLAZY a montré que le logement social pouvait s'implanter partout et de manière harmonieuse et les vrais gens qui y habitent sont ceux que l'on rencontre dans la rue, dans les services publics, à l'hôpital, des policiers, des infirmières, des salariés d'entreprises privées, des personnes qui relèvent effectivement de critères de logement social.

Je crois que nous avons gagné cette partie de l'apaisement par la qualité et par le fait que nous avons eu la volonté de réaliser à des endroits qui pouvaient paraître inadéquats du logement social.

Maintenant comment faire du logement social ? Il y a la façon de dire, je suis volontariste et je mets des emprises foncières et à chaque fois qu'il y a un terrain on fait du logement social, c'est une volonté, vous avez une délibération un peu plus loin qui montre comment les emplacements réservés ont été effectués et comment on s'appuie sur un levier puissant de l'établissement public foncier régional et de la CASA.

Pour autant, la vraie mixité c'est de se trouver dans un espace dans lequel la population est mélangée et la seule chose qui nous empêche de faire de la mixité sociale à certains endroits, c'est, comme l'a bien expliqué Jean Pierre GONZALEZ, l'habitat. Dire dans la villa il y a 30 % de logement social, ce n'est pas possible. On se trouve donc dans une situation avec du pavillonnaire où, sauf lorsque l'on crée un ensemble, on n'arrive pas à proposer cet élément là. C'est la difficulté du schéma, mais comme l'a dit Monsieur AUBRY, on a réussi à faire non seulement une mixité mais une diffusion sur l'ensemble de la Commune, qui montre bien qu'il n'y a pas la zone dans laquelle on fait du logement social et puis la zone dans laquelle on ne le fait pas, on le fait partout.

La troisième idée c'est de se dire comment se déplacer et là aussi Monsieur MOLINE vous l'avez compris, le principe « je dis ce que je pense, je pense ce que je dis et je fais ce que je dis » on a dit qu'on faisait du parking et je crois même me souvenir que c'est votre groupe qui disait qu'on manquait de parkings et qu'on pourrait piétoniser lorsqu'on aurait les parkings. On fait un parking qui va être mis à disposition dans peu de temps, derrière la Place De Gaulle, il y a aussi le parking de la médiathèque, il y a les Frères Olivier, il y a la poste, aujourd'hui on va avoir le parking sous le Pré des Pêcheurs si l'enquête publique répond positivement et on va se trouver avec une possibilité de piétoniser la vieille ville.

Pour cela nous n'avons pas besoin effectivement de modifier le PLU ou le POS, on aurait même pu le faire avec l'ancien POS, quant à la force et la richesse de la Ville, c'est d'avoir beaucoup d'emprises foncières, d'espaces qui lui appartiennent.

Je dirais même que dans les quinze ans qui sont passés, la Ville a continué à acquérir les emprises foncières et elle se trouve donc aujourd'hui dans une situation où vous pouvez constater qu'elle a égrené ses services publics tout le long du futur TCSP pour faire qu'il n'y ait pas uniquement de l'Administration ou de la Gestion de Service public, ou de l'équipement structurant, uniquement à un endroit, de la salle omnisports en passant par le Tribunal , en passant par la salle de spectacles, en descendant sur la médiathèque, le Musée Picasso.

Vous voyez bien qu'il y a un cheminement desservi par le TCSP et sur cet axe là il est logique de penser que, progressivement, on fait de l'habitat et que l'habitat se trouve à la fois à proximité des services publics et desservi par la ligne de transports en commun en site propre.

Je ne rentre pas dans le détail pourquoi un bus à haut niveau de service et pas un tramway ? Il y a des montrées et des virages, monte et aujourd'hui quand la route monte et quand elle tourne, il vaut mieux partir sur un bus à haut niveau de service que sur un tramway, dès l'instant où nous notre objectif c'est le nord sud en structure et surtout le passage du nœud autoroutier pour arriver à Sophia-Antipolis dans laquelle, je le rappelle, il y a 30.000 salariés dont 10.000 travaillent sur la Ville d'Antibes.

Enfin, sur la stratégie avec le privé, avant que nous mettions dans le PLU, aujourd'hui, le pourcentage, l'ensemble des promoteurs ont compris qu'ils ne pourraient pas continuer dans une inflation folle du prix du foncier et qu'il valait mieux participer à la création de la mixité de manière intelligente, plutôt que de se réfugier dans une volonté « bunkérisée » de faire que du privé. En effet, quand vous avez que du privé et qu'à côté vous n'avez que du social, vous avez l'affrontement de la mixité sans la mixité et donc honnêtement ce n'est pas ainsi que le vivre ensemble se développe le mieux.

Pour dire les choses plus personnellement, Monsieur MOLINE je suis persuadé que si vous rencontrez Jean-Pierre GONZALEZ, il enlèvera les soucis qui sont les vôtres et vous considèrerez que ce PLU est élaboré avec beaucoup de soin.

Monsieur PIEL on se connaît suffisamment pour savoir que les critiques mesurées que vous avez formulées dans votre langage et surtout en ce moment valent une approbation modérée.

Monsieur AUBRY, j'ai bien compris que vous hésitez, on va rentrer dans une enquête publique, on va écouter un certain nombre d'avis, le vôtre, comme tous les membres de l'opposition ou des associations, est bienvenu. Ce PLU est à mes yeux de grande qualité, il n'est pas pour autant imperfectible et en même temps vous le savez un PLU se modifie partiellement.

Moi je souhaite la concertation la plus large et la plus sereine possible sur ce document d'urbanisme qui engage l'avenir et souhaitant donc le consensus et surtout que l'avis de chacun soit pris en compte, je vous engage à participer à l'enquête qui va se mettre en place avec les services publics, pour aboutir à un document qui soit un document consensuel conforme à la loi, que ce soit la loi SRU ou les Grenelles de l'Environnement, et qui modèlent la Ville de demain, de manière à la fois extrêmement moderne et apaisée

Voilà ce que je voulais vous dire avant de repasser la parole à Jean Pierre GONZALEZ pour le vote.

**Monsieur GONZALEZ :** je crois que vous avez conclu, c'est vrai que c'est un document très lourd, très important pour la Commune, Monsieur AUBRY l'a dit d'ailleurs, c'est vrai que le RNU qui nous est imposé par la Loi n'est pas satisfaisant dans l'exploitation que nous pouvons faire des autorisations de construire. Un PLU a au moins un avantage certain surtout quand il ne présente pas, en tout cas à nos yeux, des difficultés, importantes et qu'il y a quelques marges d'amélioration dans le cadre de l'enquête publique. Je crois qu'effectivement on a tous intérêt à avoir un tel document surtout qu'il représente une masse de travail importante dans le cadre de ce que vous avez évoqué les uns et les autres, à savoir l'environnement, c'est une nette amélioration par rapport aux anciens documents, le logement social, même si pour certains d'entre vous ce n'est pas encore totalement satisfaisant, c'est un bond en avant par rapport à ce que nous avons dans les anciens documents.

Au niveau déplacement, le TCSP a été un choix intelligent fait par la CASA, pourquoi intelligent ? En dehors de tous les avantages que l'on a donnés tout à l'heure, il y a un élément essentiel, pourquoi il pourra se faire assez rapidement ? C'est parce qu'il est peu traumatisant pour l'environnement lorsqu'il va se faire sur la voie publique.

Pour toutes ces raisons, si on veut parler aussi du développement économique, où nous avons préservé jusqu'à présent l'équilibre de la périphérie par rapport au centre ville, nous avons toujours essayé de favoriser le centre ville, ce que nous continuons dans le cadre de ce PLU, avec l'espace Marena Lacan qui viendra renforcer l'activité économique donc l'emploi. Je peux donc dire que tous les volets ont été vus dans un cadre positif pour notre Commune et jugez ce que valent certaines petites insuffisances par rapport au fait de ne pas avoir de PLU sur une Commune importante comme la nôtre, merci.

**Monsieur le Maire :** nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 38 voix POUR sur 47 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, et 6 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY).

#### **01-02- ROUTE DE LA BADINE - PARCELLE CADASTRÉE CS N° 295 ET 296 DE 687 M<sup>2</sup> - ACQUISITION A TITRE GRATUIT SUITE A PERMIS DE CONSTRUIRE ET ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE**

**Monsieur GONZALEZ** : il s'agit de la cession gratuite d'une bande de terrain de 410 m<sup>2</sup> et la cession amiable de 277 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique à la Commune, soit au total un terrain de 687 m<sup>2</sup> cadastré CS 295 et 296 appartenant à la SAS ICADE PROMOTION LOGEMENT et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir.

**Monsieur le Maire** : pas d'interventions ? Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

#### **01-3- RÉAMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA BRAGUE -IMPASSE DE LA BRAGUE -TERRAIN NU COMMUNAL CADASTRÉ AL N° 147 - ÉCHANGE SANS SOULTE AVEC LA PROPRIÉTÉ ETZI CADASTRÉE AL N°150**

**Monsieur GONZALEZ** : cette délibération n'est pas anodine car elle rentre dans le cadre du plan d'inondation et principalement tout ce qui se passe autour de la Brague, évidemment pour entamer les travaux, mieux vaut commencer par l'embouchure et nous attendions avec impatience de pouvoir conclure avec le camping qui occupe les piles de pont sur l'embouchure de la Brague pour pouvoir faire des travaux rapidement d'élargissement de l'embouchure et puis ensuite remonter sur le lit de la Brague, donc cette délibération a pour vocation ces travaux.

**Monsieur le Maire** : pas d'interventions ? Pas de vote contre, ni d'abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

#### **01-4- AVENUE DES AMPHORES - PROCEDURE DE TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

**Monsieur GONZALEZ** : Cette avenue a une vocation c'est d'être mitoyenne au futur Collège d'Antibes les Pins et il est important bien entendu que dans le cadre du futur permis de construire, nous puissions faire rentrer cette avenue dans la voirie communale.

Monsieur le Maire ouvrira l'enquête publique préalable au transfert dans les conditions précisées à l'article R. 318-10 du Code de l'Urbanisme

**Monsieur le Maire** : pas d'interventions ? Pas de vote contre, ni d'abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

#### **01-5- RÉALISATION DE PROGRAMMES MIXTES D'HABITAT - CONVENTION OPÉRATIONNELLE MULTI-SITES AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur GONZALEZ** : vous l'avez évoqué je crois que c'est une délibération importante parce qu'elle donne les moyens à la Commune de sa politique pour le logement de résidence à loyer modéré et je crois qu'avoir une somme d'argent importante à disposition pour acheter le foncier qui pourrait se libérer et un gage de réussite de cette politique que tout le monde attend ici.

**Monsieur le Maire** : nous avons une première expérience menée avec l'établissement public foncier, c'est l'opération TDF qui est en cours et dont les premières livraisons vont être effectuées dans quelque temps mais le fait que l'établissement public foncier fasse un accord multi sites sur une Commune, c'est une première, dans le cadre que nous évoquons aujourd'hui.

Cela signifie que nous avons défini des emplacements et que pour sa part l'établissement public foncier met 10 millions d'euros à disposition de la Ville pour préempter des terrains destinés à être bâtis.

Souvenez-vous la difficulté d'acquérir le terrain TDF compte tenu de son importance et l'aide apportée par l'établissement public foncier dans le portage financier.

Aujourd'hui l'établissement public foncier intervient en plusieurs endroits sur le territoire de la CASA, notamment sur la zone des Maquettes à Villeneuve Loubet qui est en requalification complète d'habitat et sur l'ensemble des espaces et donc sur l'espace Moreau qu'on évoquait tout à l'heure, qui appartient à la SNCF et qui est un espace d'habitat qui peut se mettre à disposition et être porté financièrement.

C'est une première et en même temps c'est une très bonne convention entre une ville qui a une volonté d'avancer dans ce domaine, l'établissement public foncier qui met à sa disposition des moyens financiers importants et la CASA qui a parfaitement défini la stratégie en matière de PLH.

J'ai une intervention de Monsieur DUJARDIN.

**Monsieur DUJARDIN :** ce n'est pas une intervention mais juste une question. Nous avons bien compris le système de la convention avec l'EPFR et ces 10 millions d'euros qu'il va apporter, la question que nous nous posons c'est de savoir si cela allait être le budget global pour la période concernée ou si la CASA de son côté allait continuer ces opérations, je n'ai pas réussi à trouver une réponse claire dans les documents.

**Monsieur le Maire :** la ville d'Antibes définit des emplacements réservés de mixité sociale là-dessus si la CASA n'a pas les moyens financiers d'intervenir parce que la hauteur du terrain est trop importante, l'EPFR intervient, cela ne veut pas dire que sur des petites opérations, la CASA ne continuera pas sa politique foncière.

C'est uniquement lorsqu'on est à des niveaux élevés et qu'on a besoin d'un portage financier avec bien entendu après une convention avec l'établissement public régional qui fixe les modalités afin qu'on n'y fasse pas n'importe quoi et les opérations qu'on a menées sur les appels d'offres de TDF, par exemple, ont été menées parallèlement par la Communauté d'Agglomération, la Ville d'Antibes, l'établissement public foncier.

J'ai une intervention de Monsieur PIEL.

**Monsieur PIEL :** je bois du petit lait à la lecture de ce rapport que pour ma part j'attendais depuis 2004, date de création de l'EPFR. Effectivement vous l'avez dit, il y a déjà eu des interventions ponctuelles de cet établissement : Rabiac Estagnol, mais aussi sur l'emplacement du bidonville Muratori et puis quelques autres sites que vous évoqués pour la CASA. Là il s'agit d'une autre chose, ce n'est pas une première, des conventions multi sites nous en avons avec d'autres agglomérations sur l'ensemble de la Région.

**Monsieur le Maire :** je parlais des Alpes-Maritimes.

**Monsieur PIEL :** ce n'est pas un reproche je le soulignais simplement, par contre ce que j'apprécie, voyez quand même qu'on vote contre le PLU mais là on est sûr par exemple des pourcentages du PLAI et du PLUS qui sont pris en compte dans la convention, qui sont bien les critères de l'EPFR, critères que nous avons adopté en Conseil d'Administration en 2005.

Je dois dire que l'opportunité du PLU est un choix que vous avez fait pour passer à l'étape de ces réservations, cela arrive un peu tard effectivement, mais comme l'agglomération n'existe pas depuis très longtemps, je pense qu'il y a là une occasion qu'il fallait saisir, une aubaine quelque part avec la création donc par le Conseil régional de l'EPFR. Dix millions d'euros, peut être plus par avenant d'ailleurs, dans ces dix millions d'euros ne figure pas le montant de Maureau SNCF puisque je crois que c'est 7 millions d'euros qu'il faut pour ce terrain. Cela fait quelque part 17 millions d'euros qui vont être votés au niveau de l'EPFR le 11 février et croyez bien que je voterai évidemment ces rapports et que je m'en félicite.

Je me permets d'insister sur un aspect de l'implication de l'EPFR, les actions seront ciblées sur des sites proches des transports en commun et des équipements publics, cela revient à ce que vous avez dit tout à l'heure et nous y tenons essentiellement.

Cette volonté de lier développement et proximité anime l'établissement public évidemment et c'est dans ce cadre que le président de l'EPFR, Michel VAUZELLE, présentera ces rapports, j'espère que ce sera l'occasion pour sa prochaine venue, signer ce contrat avec vous, Président de la CASA, ce serait une belle opportunité de visite supplémentaire dans notre ville.

**Monsieur le Maire** : dans la situation dans laquelle nous sommes, Edgard FAURE disait : « une bonne proposition de mes adversaires m'a quelquefois fait changer d'avis, jamais de vote. Lors de la précédente délibération, j'avais l'impression que vous aviez un peu changé d'avis vis-à-vis des propositions du PLU, cela ne vous a pas fait changer de vote. Peut être que vous avez franchi l'étape supplémentaire à la fois en changeant d'avis et en changeant de vote vis-à-vis de l'action de la majorité et de sa détermination à faire une ville ouverte, apaisée et diverse.

Quant aux visites, vous savez, il vaut mieux faire des visites pendant toute la période dans laquelle on est élu , lorsqu'on se précipite à la fin pour visiter ou pour signer, on risque d'avoir un effet négatif et je ne voudrais pas porter atteinte au Président de la Région, surtout que j'ai compris que déjà il avait des adversaires au sein de sa majorité.

Nous passons au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'**unanimité**.

Je vous remercie de cette unanimité.

Avec l'autorisation de Georges ROUX et du Conseil municipal surtout, je voudrais laisser la parole à Serge AMAR parce qu'il a une réunion de quartier qu'il ne veut pas manquer et il a parfaitement raison, si vous le permettez nous passons à l'examen de la question qu'il doit rapporter n° 16-1

*Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

## **MONSIEUR AMAR**

### **16-1- INTEGRATION DE CLAUSES SOCIALES D'INSERTION PROFESSIONNELLE DANS LES MARCHES PUBLICS – ADOPTION DU PRINCIPE**

**Monsieur AMAR** : il est proposé au Conseil municipal d'adopter le principe de la prise en compte des aspects sociaux d'insertion professionnelle dans tous les marchés publics dont l'objet est adapté.

**Monsieur DUJARDIN** : je sais que cette possibilité existe et nous sommes tous conscients de la nécessité de remettre en activité, ceux qui sont au chômage depuis longtemps ou les jeunes en difficulté, il y a bien sûr de bonnes raisons pour tout cela, mais c'est quand même un mécanisme qui nous paraît un peu artificiel et c'est encore une fois une ingérence du public dans la gestion des entreprises privées. On sait bien que les entreprises ne sont pas là pour faire de la politique et que leur façon de fonctionner est beaucoup plus de donner aux marchés le meilleur rapport qualité prix par rapport à une prestation ,plutôt que de s'occuper de résorber le chômage.

Je crois qu'il faut laisser faire le privé, je sais bien que si on peut aider c'est une bonne chose, mais là on se pose des questions et d'ailleurs dans les textes qui ont été expliqués derrière, des instructions ont été données aux donneurs d'ordre de faire attention parce que certains marchés pourraient devenir caduques. Ce qu'il faut quand même c'est que la compétitivité entre les entreprises qui ne font qu'une offre de service ne soit pas changée de manière fondamentale par rapport à cette clause et puisqu'il est dit dans les textes que cette clause ne sera pas un critère de sélection, on se demande un petit peu à quoi elle va servir si ce n'est pas le cas. C'est donc une clause un peu artificielle, difficile à mettre en place, parce que certaines sociétés, pour obtenir les marchés, vont probablement faire semblant ou proposer quelques heures, mais on ne voit pas bien à long terme ce que cela aura comme effet sur la réinsertion sociale.

Moi je serai prêt à voter cette délibération en disant que d'une part il faudrait la mettre à l'essai sur une année pour voir ce que cela donne et d'autre part il faudrait qu'on puisse être informés, lorsque vous nous présentez le compte rendu des marchés passés par la ville, du nombre de marchés dans lesquels cette clause a été appliquée.

**Madame DUMAS :** nous voterons cette délibération tout en étant conscients que les effets seront très marginaux malheureusement par rapport à la situation de l'emploi actuelle et particulièrement la situation de l'emploi pour les jeunes.

Donc les prescriptions d'insertion sociale de 300 heures par an réservées à des personnes en difficulté et de préférence jeunes, je cite la délibération. Malheureusement quand on sait que dans notre Département, un de ceux le plus touchés par le chômage des jeunes puisqu'il y a eu une augmentation de 40% sur l'année 2009 pour les moins de 25 ans et que des milliers de chômeurs vont arriver en fin de droit en ce début d'année, ces 300 h paraissent donc un peu légères par rapport à la réalité du chômage. Un dernier petit mot au sujet de cette délibération, le début de la délibération cite les bienfaits de l'insertion d'aspects de développement durable pour 25 % des marchés, alors je dis pourquoi pas à 100 % développement durable ou alors dans ce cas là on arrête de dire que c'est une priorité. Merci.

**Monsieur AUBRY :** nous sommes tout à fait favorables à cette délibération d'autant plus que nous l'avions demandée. Je vais peut être encore faire le « Monsieur Plus » en disant qu'on aimerait bien plus que cela ! J'ai bien lu dans le marché qui a été passé que la prise en compte de l'insertion représentait 20 % de la note et qu'il y avait également 15 % pour l'environnement. Cela fait quand même un tiers pour ces deux éléments, sachant que le reste, notamment la note prix, est de 40 %, je ne suis pas tout à fait satisfait de cela, cela pourrait peut être rassurer Monsieur DUJARDIN qui a peur que le développement durable fausse le libéralisme ! Je rappelle que le développement durable ce n'est pas un synonyme d'environnement, le développement durable c'est la prise en compte à la fois de l'économie, de l'environnemental et du social.

Avec cette délibération là nous sommes pleinement dans le développement durable, c'est vrai qu'un quart des marchés pour la prise en compte de l'environnement me paraît insuffisant parce qu'en cherchant bien on peut au moins passer plus de la moitié des marchés avec des éléments environnementaux et pour le social on peut faire beaucoup plus que les domaines prévus jusqu'à présent.

Pour le marché en question, Cécile DUMAS m'a parlé des 300 heures, il se trouve que l'entreprise, je ne sais plus si c'est le marché 2 ou 5, a largement dépassé cette offre puisqu'elle a offert plus de 2000 heures, pour le prix globalement. Ce qui est clair et qui est surprenant c'est que ceux qui ont rapporté le marché sont à la fois bons sur l'insertion, bons sur l'environnemental et bons économiquement. Cela prouve donc qu'intégrer le social avec l'insertion et l'environnemental n'est pas contradictoire à une bonne décision économique et je pense que la commande publique va là dans le bon sens en se dirigeant vers le développement durable, il y a encore du chemin à faire, certes, c'est un peu comme pour le PLU mais là on est déjà très contents qu'on parle de cette clause dans les marchés publics. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** merci Monsieur AUBRY, Monsieur AMAR pouvez vous redéfinir le périmètre et rassurer Monsieur DUJARDIN et conforter Monsieur AUBRY.

**Monsieur AMAR :** merci Monsieur le Maire. Comme l'a dit Monsieur AUBRY, pour le lot n° 5 : 21 84 heures ont été données, soit 7 fois plus que ce qu'on avait demandé pour l'insertion sociale et 300 h pour le lot n° 2. C'est vrai qu'on peut multiplier les critères dans tous les marchés, le développement durable, l'insertion sociale, mais il ne faut pas oublier le prix quand même, la valeur technique, on voit bien que certaines entreprises arrivent à gagner des marchés avec tous ces critères. C'est ce qu'on a fait avec un exemple type dans ce marché de nettoyage des bâtiments communaux qui arrivait à expiration au mois d'octobre, pour un an renouvelable une fois. On ne pourra pas mettre de l'insertion sociale dans tous les marchés comme on ne peut pas mettre du développement durable dans tous les marchés, on le fera à chaque fois que ce sera possible.

En effet, mettre un critère social est plus compliqué que mettre un critère développement durable parce que l'insertion sociale nécessite quand même un facilitateur, un suivi sur le terrain. Il faut quand même aller vérifier sur place si tout se passe bien, si les horaires de travail et les 2184 heures vont bien être respectées dans le cadre du marché. Il est indispensable d'accompagner ces gens dans l'entreprise, c'est vrai que c'est un peu plus lourd à mettre en place mais je pense qu'avec le Pôle Emploi et la Mission locale nous avons signé un partenariat qui a l'air assez efficace.

**Monsieur le Maire :** merci Monsieur AMAR. Il est effectivement nécessaire de faire le point sur cette situation, vous savez, je le répète peut être un peu trop, je pense qu'on ne sort pas d'une crise, on est dans une société qui mute et qui mute beaucoup plus profondément que ce que l'on croit et paradoxalement on pense que le monde libéral, les entreprises, sont en retard sur cette mutation et au contraire elles sont en avance.

Les premiers à qui on a parlé , les promoteurs à qui on a parlé de pourcentage de logements sociaux , étaient surpris, et très rapidement ils s'y sont mis . Aujourd'hui ils ne leur vient même plus à l'esprit de présenter un programme où il n'y a pas de mixité sociale.

Les premiers chantiers propres que l'on a imposé sur la ville, dans certains endroits, surprenaient les entrepreneurs, plus personne aujourd'hui n'envisage pas une clause de marché propre à l'intérieur d'un bâtiment. Donc ce monde là est un monde qui sait bouger et il va bouger, peut être plus vite que les critères qu'on lui impose. Je suis extrêmement confiant , je vous propose bien sûr d'adopter la délibération et je demande à Monsieur AMAR d'en faire le point dans un an pour voir comment les choses se sont déroulées , comment les contrôles ont pu être effectués et en même temps comment elle peut poser éventuellement une entrave. Il n'est pas question d'imposer lorsque l'on a un petit marché de logiciel par exemple, une clause sociale plus une clause environnementale, afin de ne pas pénaliser les petites entreprises qui seraient en difficulté sur ces éléments mais je suis persuadé que cela ira beaucoup plus loin et beaucoup plus vite que ce que l'on demande aujourd'hui.

**Monsieur AMAR** : le Code des Marchés publics nous impose maintenant d'établir, tous les ans, un rapport de tous les marchés passés, cela sera présenté à l'occasion d'un prochain Conseil municipal, mars ou avril et à ce moment là on pourra bien entendu donner le nombre de marchés insérant la clause de développement durable et ceux avec la clause insertion sociale ainsi que le nombre d'heures générées.

**Monsieur le Maire** : parfait, je soumetts au vote, qui est contre, qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité.

*Départ de M.AMAR – Présents : 34/Procurations : 12/Absents : 3*

*Départ de M.CHAUSSARD - Présents : 33/Procurations : 12/Absents : 4*

*Départ de M.PAUGET –Procuration à M.DULBECCO - Présents : 32/Procurations : 13/Absents : 4*

*Départ de Mme BADAoui - Présents : 31/Procurations : 13/Absents : 5*

*Départ de M.ROUX la procuration de M.SEITHER s'annule - Présents : 30/Procurations : 12/Absents : 7*

## **MONSIEUR ROUX**

### **03-1- CLASSES DE DECOUVERTE - ANNEE 2010 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE**

**Monsieur le Maire** : nous passons à la question de Monsieur ROUX qui est le seul élu de cette ville qui apparaît comme un modèle pour un certain nombre d'intervenants qui souhaiteraient être lui !! Je lis le journal !

**Monsieur ROUX** : vous avez parfaitement résumé Monsieur le Maire mais je préfère vous rapporter ce traditionnel rapport qui nous rappelle que depuis des lustres la Commune permet à 800 enfants des écoles primaires de partir pendant le temps scolaire, en classes de découverte, et en ce moment à l'heure même où nous parlons, il y a des écoliers antibois à Auron, à Valberg, à Saint-Vallier, et certains d'entre eux, je peux vous l'assurer, découvrent la neige et le haut pays pour la première fois.

La Commune participe à 8,50 € par jour et par enfant, un chiffre qui, évidemment, permet aux familles d'envoyer leurs enfants dans ces stations, et cette participation est bonifiée par le Conseil général , j'en ai terminé.

**Monsieur le Maire** : merci, je pense que cette délibération ne devrait pas poser de problèmes et on comprend que vous soyez un modèle pour un certain nombre d'antibois, Monsieur le Conseiller général !!

Qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

## **MONSIEUR RAMBAUD**

### **11-1 - CASINOS - S.A. ANTIBES 'EDEN BEACH' - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - REDEVANCES ANNUELLES DU CASINO - AFFECTATION A DIVERSES MANIFESTATIONS - ORGANISATION DU FESTIVAL DU JAZZ A JUAN - MANIFESTATION ARTISTIQUE DE QUALITE**

**Monsieur RAMBAUD** : Merci Monsieur le Maire, vous savez que les casinos versent des redevances à la Ville pour participer à la politique d'une part, communale, touristique, et d'autre part aux événements de nature culturelle.

La première redevance c'est la part fixe affectée à la participation de la politique communale touristique, en ce qui concerne l'Eden Casino, cette part est affectée à la participation au Festival de Magie dénommé « Colombe d'Or », à la participation du Festival de l'Image Sous Marine dénommé « Méditerranée » et enfin au Festival Pyromélodique qui se déroule au mois d'Août à Juan les Pins. En ce qui concerne la part variable elle est affectée pour combler une partie du déficit de jazz de Juan les Pins.

Je peux vous soumettre si vous en êtes d'accord, Monsieur le Maire, la deuxième délibération, puisqu'il s'agit de la même chose pour le Casino de la Siesta ?

**Monsieur le Maire** : oui parce qu'il va peut y avoir une intervention groupée et commune ?

### **11-2 - CASINOS - S.A. ANTIBES 'SIESTA' - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - REDEVANCES ANNUELLES DU CASINO - AFFECTATION A DIVERSES MANIFESTATIONS- ORGANISATION DU FESTIVAL MUSIQUES AU COEUR, MANIFESTATION ARTISTIQUE DE QUALITE**

**Monsieur RAMBAUD** : c'est donc exactement la même chose en ce qui concerne le Casino LA SIESTA, toujours deux parts : la part fixe affectée à la ville qui reverse et confie à l'Office de Tourisme son organisation : au Show mode, au Festival Brass Band Révélation, et au feu d'artifice du 24 août qui se déroule dans la baie au sud de la Siesta.

En ce qui concerne la part variable, elle est affectée à la manifestation artistique de qualité dénommée « Musiques au cœur ».

**Monsieur le Maire** : j'ai deux interventions du Groupe la Gauche et l'Ecologie, peut-être vous intervenez globalement ? Et nous voterons séparément ces deux délibérations.

**Monsieur LA SPESA** : Ces deux délibérations habituelles sont présentées chaque année et comme chaque année nous marquerons notre opposition sur cette procédure.

Cette fois ci, effectivement, on note le rajout de la participation financière de l'Eden Beach au Festival de l'Image Sous Marine, par contre ce qui n'évolue pas, c'est le montant de la participation des deux casinos : 2008, 2009, 2010, pas d'augmentation contrairement aux impôts de la Commune..

Au-delà de la provenance de ce que vous considérez comme une manne, ce qu'il y a de plus choquant cette année, c'est qu'après avoir atomisé les pourcentages d'augmentation des impôts et à l'heure où vous taillez allègrement dans les budgets des associations, vous continuez à participer au déficit de manifestations dites de prestige. Il est vrai que celles-ci se déroulent sur le secteur du Cap d'Antibes qui, aujourd'hui, est vendu à une poignée de riches hommes d'affaires.

N'en déplaise à Monsieur le Premier Adjoint, tout ce luxe et cette débauche de fric sont loin de nous éblouir, c'est pour toutes ces raisons que nous vous faisons la proposition suivante : après avoir fait le total des sommes qui ont été amputées aux associations antiboises, vous prélevez le montant équivalent sur la participation des deux casinos et le reversez aux intéressés, cela aura au moins le mérite de ne pas faire disparaître certaines manifestations beaucoup moins élitistes mais qui participent bien plus au développement culturel et touristique de la Commune.

**Monsieur le Maire** : En dehors de la légèreté de votre propos et de la caricature qui ne vous fait jamais peur, vous dites des choses fausses et de deux choses l'une où bien vous savez qu'elles sont fausses et vous êtes un menteur ou bien après l'expérience que vous avez du Conseil municipal, vous ne le savez toujours pas et vous êtes un incompetent..

**Monsieur LA SPESA** : *peu audible hors micro* : répétez ? Je vous demande un peu plus de modération et à ce que vous venez de dire soit inscrit au procès verbal.

**Monsieur le Maire** : c'est au procès-verbal et si vous voulez que je le répète, je le répète ! Vous êtes incompétent parce que vous ne savez pas ce qu'est une manifestation artistique de qualité, elle est validée par le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Culture, et les deux manifestations artistiques de qualité que sont le Festival du Jazz d'Antibes et Musiques au Cœur d'Antibes, sont **intégralement** payées par les casinos et les recettes de la billetterie.

Donc lorsque vous essayez de faire croire que les casinos bénéficient d'une subvention de la ville qui serait prélevée sur les contribuables, vous montrez bien que vous êtes incompétent, donc je répète effectivement que ce que vous avez dit est faux, les manifestations artistiques de qualité dans la Ville d'Antibes n'ont aucun financement de la Ville, c'est clair ?

Cet élément étant posé, les casinos financent, comme l'a très bien dit Monsieur RAMBAUD, de deux autres façons, la Ville. D'abord ils participent par une contribution forfaitaire à l'activité touristique et c'est la raison pour laquelle, avec la taxe de séjour, l'ensemble des manifestations événementielles qui se déroulent sur la Commune d'Antibes Juan les Pins, est **intégralement** financé par les casinos et la taxe de séjour.

Enfin les casinos participent de zéro à 15 % du produit brut des jeux en contribution avec la Ville qui a négocié à hauteur de 15 %, c'est-à-dire le plus fort taux qu'on puisse imaginer, pour obtenir le meilleur taux de rentabilité. Comme vous avez pu le remarquer, puisque c'est un pourcentage, cela dépend du produit brut des jeux et si le produit brut des jeux diminue, la part de 15 % diminue également, la Ville d'Antibes ayant contracté une délégation de service public avec les casinos à hauteur maximale ne peut pas surimposer les casinos parce que c'est illégal. Et là aussi, ou vous le savez et vous êtes un menteur, ou bien vous ne le savez pas et il faudrait améliorer votre compétence.

En conséquence ce que l'on dit aujourd'hui dans cette délibération c'est que les manifestations que vous dénoncez stupidement à longueur d'année pour leur prestige et pour la capacité qu'elles auraient à dépenser l'argent public, ne coûtent **rien** aux contribuables antibois ! Le deuxième point c'est que toutes les manifestations événementielles qui se déroulent sur la Ville d'Antibes Juan les Pins sont financées par les Casinos et la taxe de séjour qui est une taxe touristique et qui correspond bien entendu à l'animation touristique que l'on doit à la taxe de séjour qui revient logiquement parce que c'est une taxe économique dans les manifestations événementielles, culturelles et touristiques de la ville.

Enfin, vous dénoncez toujours les casinos, c'est grâce aux casinos si la Ville d'Antibes est restée pendant douze ans sans augmentation d'impôts et qu'avec la baisse très significative des contributions, nous avons été contraints de réajuster une augmentation d'impôt. Je vous signale que si l'augmentation des impôts sur la Ville d'Antibes, en 2009 et non pas en 2010, est de 4,5, avec suppression des abattements, je rappelle que celle du Conseil général est de 15, que celle de la Région, pendant le mandat, est de 61, je me répète, mais comme Monsieur LA SPESA n'a pas bien entendu, je lui redis : 61 % !

Si cette augmentation d'impôt a eu lieu, elle rapporte à la Ville 3,4 millions d'euros, il suffit de regarder les schémas que vous avez devant vous pour constater que la contribution des casinos à la Ville d'Antibes est de 6,285 millions d'euros, cela veut dire que cette contribution financière, vient en déduction des impôts des contribuables et lorsque les casinos rapportaient à la ville jusqu'à 11 millions d'euros de contribution, en raison de leur activité importante et du pourcentage de 15 % qui revenait dans les caisses de la ville, effectivement il n'y avait pas de nécessité d'augmenter les impôts.

Tout cela pour dire des choses que soit vous savez et vous devriez les dire, soit vous ne les savez pas, je vous les apprends, cela vous évitera de redire des choses qui sont fausses.

Maintenant nous passons au vote, première délibération concernant le Casino EDEN BEACH, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à la **majorité par 37 voix POUR sur 42 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).**

Deuxième délibération concernant le Casino LA SIESTA, même type de vote ? Même type de vote.  
Adopté à la **majorité par 37 voix POUR sur 42 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).**

## **MADAME DOR**

### **23-1- PETITE ENFANCE - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE DE LA CAF - AVENANT DU VOLET ENFANCE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Madame DOR** : la Commune est partenaire de la Caisse d'Allocations Familiales par voie contractuelle pour développer et participer aux activités concernant les loisirs des jeunes et la petite enfance. Ces contrats s'appelaient : contrat loisirs temps libre et contrat enfance. Or, depuis juillet 2006, la CNAF, a mis en place, un nouveau dispositif contractuel d'objectifs et de cofinancement dénommé contrat enfance jeunesse. Ces contrats visent donc à remplacer les contrats loisirs temps libre et contrats enfance. Les sommes versées par la CAF pour vous donner un ordre de grandeur, s'élèvent à 1.378.000 € pour la petite enfance en 2008 et à 681.000 € pour les jeunes en 2007 et 2008.

Par délibération du 21 décembre 2007, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention d'objectif et de financement : le contrat enfance jeunesse dans son volet jeunesse puisque le contrat temps libre arrivait à échéance, il a également autorisé à intégrer par avenant, soumis au Conseil municipal, le volet petite enfance qui vise donc à remplacer le contrat enfance qui se termine.

Il vous est donc demandé aujourd'hui de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant du contrat enfance jeunesse qui ira jusqu'en 2010.

**Monsieur le Maire** : merci Madame DOR, il n'y a pas d'interventions, nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?  
Adopté à l'**unanimité**.

*Départ de M. PERUGINI – la procuration de M. MONIER s'annule – Présents : 29/11/9*

## **Mme Marguerite BLAZY**

### **27-1- EVEIL MUSICAL - PARTENARIAT CULTUREL AVEC LE COLLEGE DE LA FONTONNE - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Madame BLAZY** : savez vous qu'à la question : « quelle musique écoutez-vous ? » seulement 1 % des jeunes de moins de trente ans écoutent de la musique classique, c'est pourquoi une telle éducation doit être initiée à l'école et hors de l'école, et ce dès le plus jeune âge.

Vous vous souvenez tous que nous avons déjà passé des conventions avec le Conservatoire de Musique et l'école primaire et aussi avec la petite enfance. En effet, d'ailleurs à la petite enfance il y a eu des mini concerts. Aujourd'hui cette convention s'adresse aux élèves de classes de sixième du collège de la Fontonne, il s'agit de rencontres au Conservatoire pour découvrir le monde de la musique, identifier les instruments, rencontrer des professionnels, écouter de la musique classique mais aussi actuelles et jazz, sans oublier les rencontres avec le professeur d'Art dramatique.

Un remerciement au Chef d'Etablissement, Madame Annick KESSLER et n'oubliez pas pour 2010, pas un jour sans musique !

**Monsieur le Maire** : la musique adoucit les mœurs et de temps en temps il y en a besoin, même dans ce conseil !

Je propose votre délibération à l'ensemble du Conseil qui va la voter, musicalement à l'unanimité, je suppose ! Il n'y a pas d'interventions, personne n'est contre, ni s'abstient ?  
Adopté à l'**unanimité**.

*Départ de M. PIEL – Procuration à Mlle DUMAS – Présents : 28/Procurations : 12/Absents : 9*

## M. Yves DAHAN

### **29-1- MUSEES - BOUTIQUE DU MUSEE PICASSO ET DU MUSEE PEYNET – REAPPROVISIONNEMENT - ACHAT, ECHANGE ET MISE EN VENTE D'ARTICLES - FIXATION DES MODALITES**

**Monsieur DAHAN :** Monsieur le Maire et Chers collègues, le premier rapport de présentation concerne le réapprovisionnement pour le Musée Picasso et le Musée Peynet et donc l'achat et la mise en vente d'articles.

En ce qui concerne le Musée PICASSO, il s'agit d'un ouvrage pour un montant total de 12.151 ,69 € avec des recettes prévues de 18.000 €.

Ensuite pour le Musée Peynet il s'agit de plusieurs achats, un de 2685 € et un autre de 3023 €.

Il vous est donc demandé d'approuver les modalités d'acquisition et de revente de ces articles.

**Monsieur le Maire :** personne n'est contre, ni s'abstient ?  
Adopté à l'**unanimité**.

Décidément le Collège de la Fontonne est à l'honneur !

### **29-2- MUSEES - SERVICE DES PUBLICS - PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE LA FONTONNE – CONVENTION - RENOUVELLEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur DAHAN :** cela concerne le service public des Musées, il est demandé effectivement un renouvellement avec autorisation de signature de ce partenariat et ce projet qui est « Picasso d'Antipolis à Antibes » est destiné en priorité aux élèves de sixième. Ce sont des séances qui permettront à ces élèves de découvrir la collection Picasso autour des clés d'Antibes, du thème de la mythologie, des natures mortes aux fruits de mer, des portraits de pêcheurs et de la marchande d'oursins.

Ils travailleront également au Musée d'Archéologie.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention de partenariat culturel avec le Collège de la Fontonne.

**Monsieur le Maire :** personne n'est contre, ni s'abstient ?  
Adopté à l'**unanimité**.

### **29-3- MUSEE PEYNET - PRETS D'OEUVRES - CONVENTION CADRE**

**Monsieur DAHAN :** concernant le Musée Peynet, il est envisagé le prêt d'œuvres, celles de la collection du Musée Peynet et du Dessin humoristique qui font partie du domaine public communal et ces collections méritent de sortir de leurs murs pour être prêtées à d'autres institutions. Certaines conditions sont exigées pour garantir au mieux leur conservation, leur sécurité, ainsi que les droits de la collectivité à leur égard.

En conséquence il est proposé la mise en œuvre d'une convention cadre ayant pour objet de définir les obligations respectives des parties à l'occasion des prêts envisagés au Musée.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer cette convention de prêt d'œuvres du Musée Peynet et du Dessin humoristique prise en application de la convention cadre qui est annexée à ce projet.

**Monsieur le Maire :** personne n'est contre, ni s'abstient ?  
Adopté à l'**unanimité**.

## **29-4- MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - WEEK-END DE LA SAINT-VALENTIN 2010A- APPLICATION DE LA GRATUITE D'ENTREE**

**Monsieur DAHAN** : vous savez que la Saint Valentin a lieu un dimanche et que par délibération du 21 décembre le principe de gratuité d'entrée au Musée Peynet à l'occasion de la Fête de la Saint-Valentin avait été adopté. Compte tenu que c'est un week end, il vous est demandé également d'adopter cette gratuité du Musée Peynet pour le samedi 13 février 2010 en sus du dimanche 14 février 2010 pour permettre aux gens d'y passer le week end et d'y découvrir toutes les activités qui y seront présentées

Monsieur le Maire : je rappelle qu'on ne peut pas encore passer un week end entier au Musée Peynet même si on est très amoureux ! Mais néanmoins la gratuité est une bonne idée, en même temps pour ceux qui ont un peu la comptabilité dans la tête, la boutique du Musée de ce Musée marche très bien à la Saint-Valentin et cette gratuité se retrouve finalement dans une activité commerciale culturelle qui rentabilise cette ouverture au public.

**Monsieur le Maire** : personne n'est contre, ni s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Nous passons maintenant à la question de Monsieur BAYLE, délibération qui nécessite quelques explications.

### **M. Jacques BAYLE**

## **31-1- ADMINISTRATIONS – PROJET D'ANALYSE DES RESEAUX SOCIAUX - CONVENTION DE PARTENARIAT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur BAYLE** : Monsieur le Maire et Mes Chers Collègues, l'analyse des réseaux sociaux porte sur les éléments d'informations situés sur un réseau donc intranet ou internet ayant pour point commun une ressource humaine. Apparue, il y a quelques années, l'usage des réseaux sociaux peut grandement bénéficier aux entreprises notamment pour encourager les collaborations internes par son aspect participatif, par l'identification des domaines d'activités communs ainsi que par la découverte des compétences et centres d'intérêts de chacun. Dans ce domaine, la Société SAP propose un logiciel prototype nommé « le Social Network Analyser (SNA)».

Le projet ARSA propose d'apporter cet outil d'analyse des réseaux sociaux au monde des administrations afin d'obtenir le résultat suivant : un service d'analyse de réseaux sociaux hébergé sur une plateforme de « cloud computing », avec pour cible une administration de taille moyenne comme celle de la Ville d'Antibes notamment.

En résumé, il s'agit d'un service d'annuaire amélioré permettant de visualiser des liens transversaux autres que les liens hiérarchiques en fonction des compétences des agents et des projets collaboratifs inter-directions.

Pour répondre aux défis du développement de la société de l'information, la Commune d'Antibes souhaite jouer le rôle de ville pilote dans cette expérimentation qui a été retenue dans le cadre de l'appel à projet national lancé par le secrétariat d'Etat au Développement de l'Economie numérique et visant au développement de services Web innovants intégrant notamment les concepts du Web social et sémantique en reposant sur des innovations dans les domaines du Web les plus en pointe technologiquement aujourd'hui.

Les participants à ce projet sont :

1. La Commune d'Antibes avec la Direction Logistique comme pilote du projet au sein de la Ville et la Direction des Services Informatiques ;
2. SAP (Société d'informatique Européenne) qui occupe le rôle de coordinateur du projet, ainsi que celui d'améliorer l'outil de SNA ;

3. Euclide, PME Antiboise spécialisée dans les centres de données, qui se concentrera sur la migration de l'outil vers une plateforme de cloud-computing, avec comme points centraux la mise à l'échelle en fonction de la charge, et la simplicité d'accès au service.

4. l'Ecole Centrale Paris, Grande école d'ingénieurs, possédant une section spécialisée dans les algorithmes.

La Commune d'Antibes souhaite jouer le rôle de ville pilote dans cette expérimentation car cela s'inscrit dans son objectif stratégique de renforcer ses capacités d'innovation tant en matière de gestion des procédures administratives internes qu'en matière de soutien à l'économie des entreprises de Sophia Antipolis sous la forme d'incitations à la recherche et au développement dans le domaine des nouvelles technologies de l'informatique et des télécommunications. Il s'agit donc de développer ce projet avec un double bénéfice, d'une part favoriser la participation des entreprises du tissu local dans l'innovation technologique, d'autre part augmenter l'efficacité de l'action publique de la municipalité en bénéficiant immédiatement des nouvelles possibilités offertes par ces innovations.

Les prestations délivrées par les partenaires à la Ville d'Antibes ne feront l'objet d'aucune facturation à la Ville. La mise à disposition de la solution logicielle par SAP à la Commune sera effectuée à titre non onéreux pendant la durée du projet mais également après.

La confidentialité des données reste sous la maîtrise de la Commune.

En tout état de cause, le projet d'analyse des réseaux sociaux ne sera qu'exploité pour les besoins de l'Intranet, son usage pour des applications Internet étant conditionné à l'accord d'un Comité de Pilotage composé à minima de la Direction générale des Services, de la Direction des Ressources humaines et des partenaires sociaux.

Il s'agit donc de fixer par une convention les modalités organisationnelles de ce partenariat d'une durée de deux ans.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat entre la Commune, la société SAP Labs France, l'Ecole Centrale Paris et la société Euclide, dans le cadre du projet ARSA ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat avec la société SAP Labs France, l'Ecole Centrale Paris et la société Euclide.

**Monsieur le Maire :** après un certain nombre d'efforts intellectuels, je traduirai cela de la façon suivante : tout d'abord effectivement l'économie numérique est un des enjeux de la Ville d'Antibes et j'ai toujours proposé qu'elle bénéficie, sur les entreprises, en particulier sophilopolitaines, des expériences qui peuvent s'effectuer. On est en train de travailler avec le Directeur général sur des blocages de logiciels avec des informations sociales et avec des clés possiblement utiles pour l'ensemble des Communes. Je suis donc partisan à la fois que le ministère impulse ce genre d'expérience et qu'à Sophia-Antipolis, la Ville d'Antibes en soit le support.

Le deuxième point c'est que j'ai bien compris ce qu'était un annuaire social, c'est en fait un annuaire des personnes qui travaillent sur la Ville d'Antibes. Je me suis immédiatement inquiété de savoir quelles étaient les données que nous y mettrions, ce sont strictement des données qui correspondent à la fiche de leur poste, à la responsabilité qu'ils ont et au grade qu'ils occupent dans la Ville d'Antibes.

Compte tenu de ces éléments, à quoi cela sert-il de faire un annuaire numérique performant, en réalité cela développe une autre idée qui est au cœur de la Ville d'Antibes et que j'essaie, quelquefois avec un peu de mal, à développer, c'est la transversalité.

On raisonne toujours en pyramidal, en disant il y a un chef, un sous chef, trois sous chefs, trois sous sous chefs et ensuite les exécutants. Or on s'aperçoit, lorsque par exemple on mobilise dans le PLU, type organisation Grenelle de l'Environnement, en mettant en jeu toute une série de services avec des référents dans chaque service qui portent un projet, qu'il n'est pas uniquement du ressort de la catégorie du service envisagé.

Autrement dit ce n'est pas que le service d'Urbanisme qui élabore un PLU mais il est obligé d'aller voir dans Santé Environnement, dans Voirie et Infrastructures et donc aujourd'hui il y a des projets qui obligent à cette transversalité. Cette transversalité peut donc apparaître à partir de ces logiciels qui voient combien de moyens humains on mobilise pour tel ou tel projet et comment on peut retrouver éventuellement les référents qui sont nécessaires pour avoir une explication ou approfondir le projet dans ce domaine.

Troisième question que je me suis posé , c'est de se dire que cette confidentialité doit rester à l'intérieur de la Ville d'Antibes et doit être maîtrisée par la Ville d'Antibes.

Aujourd'hui la délibération signale qu'elle doit être dominée par la DRH et la Direction générale, moi je souhaite que les partenaires sociaux fassent partie du Comité de Pilotage et vérifient bien que nous sommes dans une démarche d'excellence et de performance et non pas dans une démarche de fichage de telle ou telle personne.

Je ne souhaite pas non plus, en tout cas dans un premier temps, que cette information dépasse l'intranet et aille sur l'internet, comme c'est envisagé mais néanmoins possiblement limité, pour la bonne et simple raison que je ne souhaite pas être pillé, en tout cas dans toute la phase expérimentale, par d'autres communes ou d'autres établissements qui viendraient débaucher tel agent qu'elles considèreraient comme intéressant ou qui considèreraient que telle démarche est intéressante et qui viendraient la copier.

Je crois qu'échanger sur les expériences est important mais avoir des logiciels dans lesquels on pénètre pour voir comment cela fonctionne à tel ou tel endroit, il faut quand même voir que chacun garde son individualité et son originalité.

Voilà donc ce que j'ai compris, sous le contrôle de Jacques BAYLE et des Services de Nathalie Kosciusko-Morizet qui me l'ont expliqué, des services qu'on a rencontrés et des garanties que je souhaite apporter à cette délibération en supplément, à savoir que pour l'instant on reste dans l'intranet et qu'en même temps le Comité de Pilotage comporte, en dehors des éléments de la Direction générale et de la DRH, les partenaires sociaux.

Voilà si je peux vous apporter des compléments d'informations, maintenant que je suis au parfum complet de cette délibération et qu'elle ne m'inquiète plus, je suis à votre disposition !

**Madame DUMAS** : on avait en effet demandé une intervention car le charabia informatique est parfois compliqué à comprendre. J'ai donc bien compris votre traduction sauf que ce n'est pas tout à fait la délibération et en effet on craignait intranet et internet, internet est signalé là dans la délibération. Je suis d'accord avec ce que vous avez dit, que d'une part cela reste sur intranet et puis d'autre part, en effet, il est très important que les partenaires sociaux soient engagés dans ce travail là. Enfin, dernière chose, que ce ne soit pas en effet-un fichage comme il y a quelques tentations au sujet de l'utilisation de l'informatique qui tourne pour fichier les gens.

**Monsieur le Maire** : mais qui sont très protégés dans notre pays qui est un pays de liberté !

**Madame DUMAS** : c'est vrai, enfin liberté, oui...

**Monsieur le Maire** : vous avez au moins la liberté de dire ce que vous pensez Madame DUMAS, ce n'est pas mal !

**Madame DUMAS** : c'est vrai, enfin cela nous a valu quelques coups sur les cotes il n'y a pas bien longtemps ! En tous les cas, je crois que c'est important de modifier un peu la délibération, vu ce que vous venez de dire.

**Monsieur le Maire** : je vous propose d'ajouter à la délibération que le passage à l'internet ne se fait qu'avec validation du Comité de Pilotage et qu'un Comité de Pilotage est mis en place qui comprend la Direction générale de la Ville d'Antibes ce qui est bien normal , la DRH qui est le support des informations et les partenaires sociaux.

**Monsieur DUJARDIN** : Monsieur le Maire, nous avons également demandé à intervenir car on craignait un mélange des genres entre le professionnel et le privé et on voyait dans cette possibilité une bombe à retardement. Vous nous avez complètement rassurés donc nous voterons volontiers cette délibération.

**Madame MURATORE :** juste une précision de néophyte : la Commission nationale Informatique et Libertés dans ce type de fichier n'est pas consultée ?

**Monsieur le Maire :** elle n'intervient pas dès lors qu'on reste en interne.

**Madame MURATORE :** non tout fichier doit être déclaré même en interne.

**Monsieur le Maire :** ce n'est pas un fichier, c'est un annuaire.

**Madame MURATORE :** c'est mon interrogation.

**Monsieur le Maire :** on va la saisir pour voir si elle a une compétence mais à mon avis elle n'en a pas. Monsieur BAYLE souhaite ajouter quelque chose.

**Monsieur BAYLE :** oui derrière un peu de jargon informatique ce qu'il faut savoir c'est que tout d'abord c'est une très grande chance que notre Ministre ait eu cette initiative parce que déjà se pencher à ce point sur l'économie numérique et faire en sorte que cela puisse améliorer l'efficacité des collectivités territoriales, c'est une excellente chose.

Ensuite le fait que ces budgets ont été alloués à ces entreprises, d'une façon collaborative, les frais ont été ainsi réduits de moitié et c'est quand même un investissement qui a nécessité un million trois d'euros , ce n'est donc pas n'importe quel produit.

C'est un produit qui est mis en place au niveau de la Société SAP, en interne, c'est quand même 2/3 de la Ville d'Antibes, c'est donc un produit déjà extrêmement robuste en terme de fonctionnement qui en est déjà à sa troisième ...(inaudible) qui arrive bientôt en 2010, j'espère, grâce à l'intervention de la Ville d'Antibes, dans sa version 2. On est donc dans quelque chose qui est extrêmement sûr et mature .

Ensuite ce qu'il faut savoir, pourquoi parle t-on de réseaux sociaux et de computing et de ces technologies ? Parce qu'en réalité ces technologies qu'on vit tous, plus ou moins les uns ou les autres, en tout cas pour certains d'entre nous, ce sont nos enfants, abreuvent complètement notre vie et ce qui est intéressant c'est que cela puisse aussi servir en terme d'efficacité professionnelle. Parce qu'en gros les réseaux sociaux, c'est la mise en relation d'un certain nombre de personnes, ce qui est intéressant dans ce projet c'est que derrière un annuaire qui est tout à fait simple, on a en réalité une représentation graphique extrêmement élaborée.

Pourquoi c'est possible ? Grâce à deux ou trois points, le premier point c'est qu'on a depuis le WEB :0, une généralisation de l'ensemble des bases de données, donc grâce à l'ensemble des données que l'on peut mettre sur un certain nombre de serveurs on peut ensuite les retraiter d'une façon transversale. On a la possibilité et ce depuis deux ou trois ans, d'avoir une représentation interactive extrêmement pratique. C'est donc un très bon outil d'aide à la décision rapide, ce qui permet d'avoir finalement une sorte d'audit en temps réel de ce qui se produit actuellement sans avoir à attendre des rapports qui seraient soit matérialisés, soit qui demanderaient l'intervention d'un certain nombre de cellules grises d'un certain nombre de personnes .

Pour toutes ces raisons, je suis extrêmement enthousiaste, fier et heureux que la Ville d'Antibes soit la première ville de France dans laquelle on ait ce projet, c'est quand même un point de vue très intéressant puisque que notre Commune va être la vitrine de ces technologies, je suis vraiment très heureux.

Cela c'est pour le côté très positif et enthousiaste des choses et je termine par rapport aux questions qui m'ont été posées et pour rassurer les intervenants, qu'en terme de traitement des données, bien évidemment toutes les données qui sont intégrées sont des données qui sont supervisées, transmises directement à la CNIL Il n'y a aucun problème par rapport à cela, aucune possibilité de mélange privé et professionnel.

Ce qu'il faut aussi savoir c'est qu'aujourd'hui il s'agit simplement d'une convention qui permet de tester un outil sur deux ans et de réfléchir à ce qu'on choisit de mettre en place. C'est en permanence pendant deux ans la ville qui choisit finalement l'expression de ses besoins et la gouvernance de ses projets et comment elle souhaite finalement que via, bien évidemment l'ensemble des services jusqu'à la Direction générale des Services, mettre en place l'ensemble de ce projet.

*Applaudissements dans la salle.*

**Monsieur le Maire** : Merci Monsieur BAYLE de votre compétence et de votre passion, je passe au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'**unanimité**.

Mes Chers Collègues, merci de votre attention, le prochain Conseil municipal est fixé au 26 février.

\*\*\*

La séance est levée à 19 heures 45.

Le Directeur Général des Services,  
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Jonathan GENSBURGER